



**SCHÉMA RÉGIONAL
DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE,
D'INNOVATION
ET D'INTERNATIONALISATION**

*« Provence-Alpes-Côte-d'Azur,
le pari de l'excellence : une stratégie de spécialisation
pour gagner la bataille de l'emploi »*

ANNEXES

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

TABLE DES MATIÈRES

Annexe 1 : La concertation, un exercice fédérateur qui a mobilisé près de 500 acteurs dans l'ensemble de la région	6
1.1 Les Comités de pilotage	7
1.2 Les ateliers thématiques sur 11 sujets stratégiques pour l'économie régionale	7
1.3 La consultation électronique	9
1.4 Les rencontres territoriales : les territoires au cœur du SRDEII	9
1.5 Une concertation spécifique avec les territoires frontaliers	10
1.5.1 La coopération transfrontalière	11
1.5.2 La Ligurie : économie du littoral et de la mer, risques et sécurité, santé et silver économie	12
1.5.3 Piémont, une région industrielle en phase de transition	12
1.5.4 Monaco, une économie diversifiée en croissance constante	14
1.6 La Conférence Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire	15
1.7 La Conférence Territoriale de l'Action Publique	15
1.8 Synthèse des principales dates de la concertation :	16
Annexe 2 : Contexte et enjeux pour la croissance des entreprises et la création d'emplois en Provence-Alpes-Côte d'Azur	17
2.1 Une croissance démographique qui s'essouffle	17
2.2 Une économie diversifiée qui reste dynamique dans un contexte de chômage élevé	19
2.3 Une économie fragmentée, tertiarisée et positionnée sur des filières émergentes	19
2.3.1 Un tissu d'entreprises constitué principalement par des TPE	19
2.3.2 Une économie tertiarisée et un potentiel industriel à développer	21
2.4 Industrie : un poids inférieur par rapport à la moyenne des régions françaises et un potentiel à développer	21
2.5 Une agriculture diversifiée et une filière forêt, bois à valoriser	22
2.6 Une activité de recherche en croissance mais encore trop faiblement valorisée	25
2.7 Une palette d'outils financiers étoffée mais peu lisible	26
2.8 Une structure des qualifications contrastée et fragile	26
2.9 Des performances contrastées à l'export mais une région attractive pour les investissements étrangers	27

2.9.1	Internationalisation des entreprises et export.....	27
2.9.2	Investissements étrangers	29
2.10	Une offre en foncier et en immobilier limitée sur le territoire	29
2.11	La spatialisation des différentes aires économiques par département	31
2.11.1	Les Bouches-du-Rhône.....	31
2.11.2	Le Var	32
2.11.3	Les Alpes-Maritimes.....	32
2.11.4	Les Hautes-Alpes.....	33
2.11.5	Les Alpes de Haute-Provence	34
2.11.6	Le Vaucluse	34
2.12	Les Métropoles au cœur du développement des territoires.....	35
2.12.1	Aix-Marseille-Provence	35
2.12.2	Nice Côte d’Azur	38
	Annexe 3 : Fiches descriptives des filières stratégiques et des technologies clés.....	41
3.1	Énergies de demain et écotechnologies : énergie bas carbone, eau et déchets.....	41
3.2	Aéronautique, spatial, naval et défense.....	42
3.3	Industrie maritime, portuaire et logistique	44
3.4	Agriculture, agro-alimentaire et cosmétiques.....	46
3.5	Santé.....	48
3.6	Silver économie	50
3.7	Tourisme-culture-art de vivre-sports	51
3.8	Les 3 technologies clés	53
3.8.1	Structuration des technologies du numérique :.....	53
3.8.2	Structuration de l’Optique et Photonique :	54
3.8.3	Structuration de la Chimie et Matériaux :.....	55
	Annexe 4 : Étude Internationalisation et Conquête de Nouveaux Marchés : Grille d’analyse et sélection des pays cibles prioritaires.....	56
	Annexe 5 : Les indicateurs de performance.....	61
5.1	Engagement n° 1 : Développer l’attractivité régionale	61

5.2	Engagement n° 2 : Promouvoir l'entrepreneuriat et accompagner la création et le développement des entreprises.....	66
5.3	Engagement n° 3 : Faciliter et simplifier l'accès aux services et aux aides régionales grâce au FIER et au portail des entreprises	70
5.4	Engagement n° 4 : le Small Business Act : l'accès à la commande publique pour les entreprises régionales.....	72
5.5	Engagement n° 5 : Investir dans l'innovation pour accélérer les retombées économiques de la R&D	73
5.6	Engagement n°6 : Adapter et renforcer la formation pour répondre aux besoins des entreprises....	74
5.7	Engagement n° 7 : Les Opérations d'Intérêt régional au service de la stratégie de spécialisation et de concentration	76
	Annexe 6 : La composition de la Commission « Stratégies dans les territoires » dans le cadre de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP)	78

ANNEXE 1 : LA CONCERTATION, UN EXERCICE FÉDÉRATEUR QUI A MOBILISÉ PRÈS DE 500 ACTEURS DANS L'ENSEMBLE DE LA RÉGION

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a mis en place une démarche de co-construction de son schéma avec l'ensemble des acteurs économiques de son territoire, qui permet de faire du schéma un cadre de référence partagé et fédérateur pour le développement économique régional.

Le large travail de concertation avec les Métropoles, les territoires et les acteurs économiques, s'est appuyé sur quatre niveaux complémentaires :

- les comités de pilotage ;
- les ateliers thématiques ;
- les rencontres territoriales ;
- le recueil des contributions des acteurs économiques.

L'ensemble de la démarche de concertation s'est déroulée entre le 3 mars 2016, date du comité de pilotage de lancement et le 3 mars 2017, date de la tenue de la Conférence Territoriale de l'Action Publique. Cette concertation fait l'objet de comptes rendus écrits (téléchargeables sur www.regionpaca.fr).

Le schéma ci-dessous présente le calendrier général des différentes étapes de co-construction, chacune d'entre elles étant ensuite plus précisément détaillée.

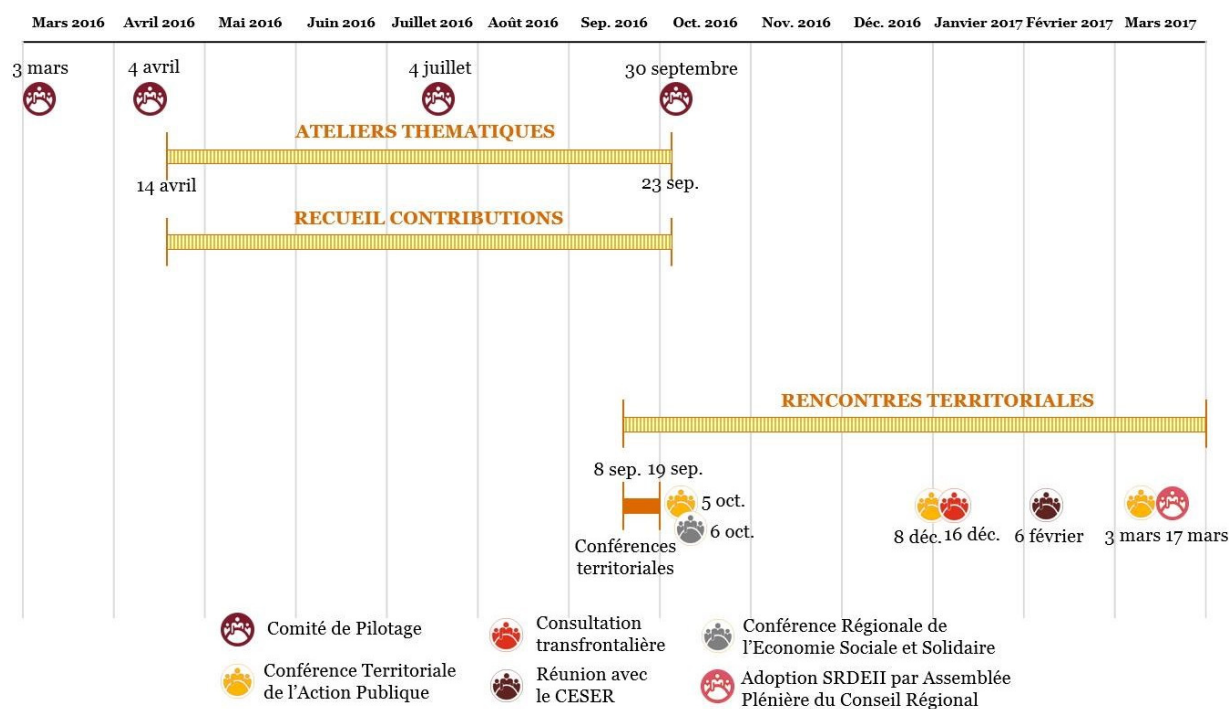


Figure 1: Organisation de la démarche de concertation lors de l'élaboration du SRDEII

1.1 Les Comités de pilotage

Un comité de pilotage politique, qui s'est tenu le 3 mars 2016 à l'Hôtel de Région, a marqué le lancement du processus d'élaboration du SRDEII par le Président de Région, Christian Estrosi. Ce comité largement représentatif des forces économiques régionales a réuni une centaine d'acteurs autour de la Région : l'Etat, les métropoles, les communautés d'agglomérations, les conseils départementaux, le CESER et des acteurs économiques majeurs du territoire (chambres consulaires, fédérations et syndicats professionnels, organisations de salariés, pôles de compétitivité, grandes et petites entreprises représentatives du dynamisme économique de la région).

Par la suite, un comité de pilotage opérationnel, s'est réuni à trois reprises les 4 avril, 4 juillet et 30 septembre 2016. Ces réunions présidées par les 3 élus référents de la Région ont associé l'Etat, la CCIR, les élus des Métropoles d'Aix-Marseille-Provence et de Nice-Côte d'Azur, de Toulon Provence Méditerranée, ainsi que des autres communautés d'agglomérations du territoire régional. Ces comités ont assuré le pilotage de la démarche pendant sa phase d'élaboration ainsi que la construction d'une vision commune avec les Métropoles, au regard de leurs compétences économiques.

1.2 Les ateliers thématiques sur 11 sujets stratégiques pour l'économie régionale

11 ateliers ont été mis en place, chacun présidé par un élu régional et traitant d'une thématique économique spécifique à fort enjeu pour la région :

- 1/ Industrie et innovation
- 2/ Financement et accompagnement des entreprises
- 3/ Aménagement économique, foncier économique, immobilier d'entreprise
- 4/ Développement économique, touristique et culturel
- 5/ Agriculture, forêt, pêche, ressources maritimes
- 6/ Economie de proximité et économie de montagne
- 7/ Transition numérique des entreprises
- 8/ Transition énergétique, développement durable, économie circulaire
- 9/ Rayonnement international, promotion et attractivité du territoire régional
- 10/ Lien économie/emploi et formation professionnelle/apprentissage
- 11/ Valorisation de la recherche et transfert de technologie

Espaces d'échanges et de travail technique, ces ateliers qui ont associé les acteurs de l'ensemble du territoire concernés par la thématique, se sont réunis lors de trois sessions de travail :

- la première session, qui s'est déroulée du 14 avril au 31 mai 2016, s'est attachée à partager un état des lieux et poser des éléments de diagnostic général ;
- la deuxième session, organisée du 28 juin au 11 juillet 2016, a permis d'identifier pour chaque thématique les enjeux majeurs en matière de développement économique, d'innovation et d'internationalisation;

- le troisième cycle de réunions, qui s'est tenu entre le 16 et le 23 septembre 2016, a permis aux acteurs de décliner les principaux enjeux identifiés en grands axes d'actions et de les prioriser.

Au total, entre 400 et 500 intervenants ont participé aux différentes sessions d'ateliers, parmi lesquels les Métropoles, les EPCI, l'Etat, les structures de recherche, les Universités, les Chambres consulaires, les agences de promotion, les organisations patronales, les associations et fédérations professionnelles, les Universités, les institutions financières, les structures de développement économique locales, régionales et nationales, les établissements publics, Pôle Emploi, les OPCA, les observatoires, les pôles de compétitivité et clusters, etc.

Le nombre de participants pour chacun des ateliers est indiqué dans le tableau ci-après.

Nombre de participants :

Atelier	Session 1	Session 2	Session 3
1 – Industrie et innovation	36	21	34
2 - Financement et accompagnement des entreprises	65	39	
3 - Aménagement économique, foncier économique, immobilier d'entreprise	26	32	32
4 Développement économique, touristique et culturel	61	40	40
5a Agriculture et agroalimentaire			
5b Forêt	40	18	10
5c Pêche – Ressources maritimes		19	22
6 Economie de proximité et économie de montagne	31	40	
7 Transition numérique des entreprises	31	40	
8 Transition énergétique, développement durable, économie circulaire	51	40	30
9 Rayonnement international, promotion et attractivité du territoire régional	45	44	36
10 Lien économie/emploi et formation professionnelle/apprentissage	48	57	23
11 Valorisation de la recherche et transfert de technologie	25	31	34
Total	498	449	399

1.3 La consultation électronique

En parallèle des trois cycles d'ateliers thématiques, l'ensemble des acteurs économiques du territoire a été invité à déposer des contributions à l'adresse srdeii@regionpaca.fr spécifiquement créée. L'ensemble des contributions reçues a été analysé, et cette analyse a donné lieu à une synthèse ordonnancée autour d'orientations stratégiques, d'objectifs opérationnels et de propositions d'actions par objectif.

Au total, 341 contributions ont été reçues, issues d'une large palette d'acteurs (Métropoles, Départements, collectivités territoriales, Etat, structures de recherche, chambres consulaires, universités, associations professionnelles, institutions financières, structures de développement économique régionales et nationales, établissements publics, pôles de compétitivité et clusters, etc.).

Le détail des contributions par atelier se trouve dans le tableau ci-dessous.

Ateliers :	Nombre de contributions reçues :
1 Industrie et innovation	29
2 Financement et accompagnement des entreprises	34
3 Aménagement économique, foncier économique, immobilier d'entreprise	24
4 Développement économique, touristique et culturel	36
5 Agriculture et agroalimentaire, Forêt, Pêches-ressources maritimes	49
6 Economie de proximité et économie de montagne	23
7 Transition numérique des entreprises	27
8 Transition énergétique, développement durable, économie circulaire	34
9 Rayonnement international, promotion et attractivité du territoire régional	32
10 Lien économie/emploi et formation professionnelle/apprentissage	31
11 Valorisation de la recherche et transfert de technologie	22
Total	341

1.4 Les rencontres territoriales : les territoires au cœur du SRDEII

La consultation et l'intégration du niveau territorial dans la démarche se sont appuyées sur des conférences territoriales qui se sont tenues entre le 8 septembre et le 19 septembre 2016. Animées par des élus régionaux, ces réunions, organisées à l'échelle départementale, répondaient au souhait de traiter au plus près les attentes des différents territoires, en y associant les élus, les réseaux consulaires, les techniciens des EPCI et les représentants des acteurs économiques.

Ces réunions ont ainsi permis aux Métropoles et aux EPCI d'apporter la dimension territoriale garante d'une vision équilibrée du développement économique des territoires.

Ce sont ainsi près de 176 intervenants qui ont participé aux conférences qui se sont tenues dans les départements des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes (le 8 septembre 2016), du Vaucluse (le 12 septembre 2016), des Bouches-du-Rhône (le 14 septembre 2016), du Var (le 19 septembre 2016).



Le détail du nombre de participants par conférence est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Conférences territoriales :	Nombre de participants
Alpes de Haute-Provence	29
Hautes-Alpes	39
Bouches-du-Rhône	31
Var	36
Vaucluse	41
Total	176

1.5 Une concertation spécifique avec les territoires frontaliers

Le Président de la Région souhaitant renforcer les liens et la coopération avec les territoires frontaliers de Provence-Alpes-Côte d'Azur, une concertation avec deux régions italiennes - le Piémont et la Ligurie - et la Principauté de Monaco a été lancée afin :

- de comparer les positionnements stratégiques respectifs en matière de développement économique, d'innovation et d'internationalisation ;
- d'identifier les synergies pouvant être mises en œuvre dans le champ des filières prioritaires ;
- de cibler des domaines de coopération afin d'améliorer les collaborations existantes dans le cadre de programmes européens, tels que les programmes Alcotra et Interreg, ou dans le cadre de dispositifs de coopération spécifiques tels que la Macro-Région ou l'Euro-Région ;
- d'optimiser la captation commune de fonds européens.

1.5.1 La coopération transfrontalière

Les frontières administratives s’opposent souvent à une continuité naturelle des espaces géographiques et économiques.

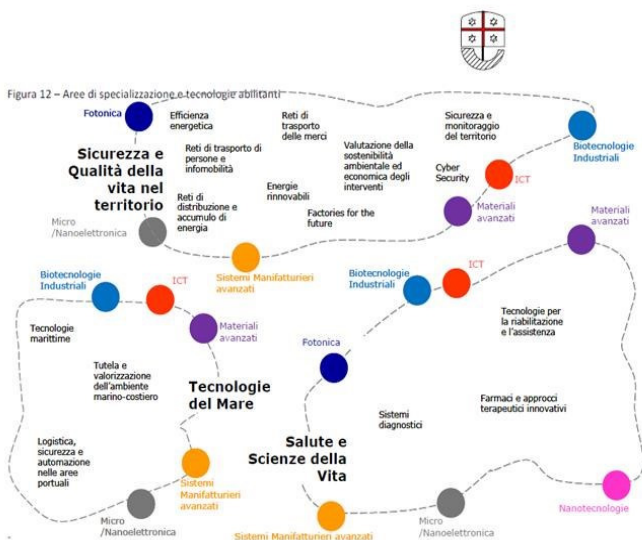
Ce continuum des territoires et des écosystèmes est largement illustré par les liens historiques, culturels, économiques et sociaux, ainsi que par le partage de caractéristiques territoriales et de problématiques communes, qui rapprochent la région Provence-Alpes-Côte d’Azur des régions italiennes limitrophes et de la Principauté de Monaco.

L’existence de cette forte continuité territoriale prône pour la construction conjointe de politiques publiques dont l’objectif est le renforcement des écosystèmes économiques ainsi que la recherche commune de solutions efficaces aux problématiques partagées que sont : la protection du territoire, le bien-être des citoyens et la bataille pour l’emploi.

Cette démarche trouve des bases solides dans des collaborations préexistantes au SRDEII dans le cadre de l’Eurorégion Alpes-Méditerranée et dans les projets financés par le programme Alcontra (Alpes Latines Coopération Transfrontalière) ou Interreg, en ce qui concerne les régions italiennes, et dans une longue collaboration avec la Principauté de Monaco.

Elle est, par ailleurs, soutenue par la Commission Européenne à travers les moyens mis à disposition pour la coopération transfrontalière. C’est ainsi que 74% du montant total des ressources communautaires sont destinés à la coopération territoriale européenne pour la période 2014-2020. Il s’agit donc d’une opportunité importante à mettre au service du développement et de la compétitivité de nos territoires.

Développer les échanges et soutenir les collaborations : des axes prioritaires de collaboration ont été identifiés avec chacune des régions italiennes ainsi qu’avec la Principauté monégasque sur la base des documents de programmation économique, des Stratégies d’Innovation et des échanges promus à travers la concertation lancée dans le cadre du SRDEII. Ces axes devront être approfondis dans la poursuite des échanges entrepris dans le cadre de la concertation initiée par la Région Provence-Alpes-Côte d’Azur afin d’aboutir à des plans d’actions opérationnels partagés.



Un axe d’intervention prioritaire transversal constitue néanmoins la condition essentielle pour le développement des collaborations transfrontalières : les investissements en matière de transports, notamment ferroviaires, et le renforcement des dessertes de transport aérien.

1.5.2 La Ligurie : économie du littoral et de la mer, risques et sécurité, santé et silver économie

De par son positionnement géographique et les caractéristiques de son territoire, contraint entre montagne et mer, l'économie de la Ligurie est essentiellement ancrée sur les activités liées à la logistique portuaire et au tourisme.

Le poids de l'économie de la mer correspond à 11,9 % de l'économie régionale, et 12,3% de l'emploi régional. Sa situation démographique a connu une tendance à la baisse, caractérisée non seulement par une «croissance zéro» (c'est la première région italienne pour le vieillissement de la population), mais également par des flux d'émigration liés au manque de terres cultivables et à la régression de l'emploi industriel depuis les années 1970.

Le développement du secteur tertiaire et des hautes technologies, ainsi que la reconversion des industries lourdes à la fin des années 1990 ont cependant permis à la Ligurie de retrouver une forte croissance économique et de rester au-dessus de la moyenne italienne en termes de richesse.

Son positionnement stratégique en matière de développement économique et d'innovation se focalise sur trois filières économiques prioritaires : la sécurité et la qualité de vie du territoire, les technologies de la mer, la santé et les sciences de la vie. Un positionnement stratégique qui croise celui de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur sur les mêmes thématiques et ouvre la possibilité de potentielles collaborations.

Le processus de concertation, entamé lors d'une réunion entre les équipes techniques des deux régions, le 16 décembre 2016 à Gênes, a conduit à identifier 4 domaines de coopération et d'échange à court terme :

1. Les outils de financement et d'accompagnement des entreprises ;
2. Le domaine maritime ;
3. La santé et la mobilité ;
4. Le numérique.

La coopération envisagée vise à confronter le positionnement réciproque et à continuer à capitaliser sur les collaborations et les projets existants (Marittimo, Alcotra,...) pour, in fine, parvenir à la rédaction d'un document conjoint présentant la stratégie transfrontalière sur les domaines prioritaires identifiés. Cette coopération devra aussi renforcer le poids des deux Régions lors d'appels à projets européens.

Il s'agit ainsi, dans un premier temps, de conforter les collaborations en place sur les projets existants pour co-construire un positionnement commun en matière de R&D sur les principaux programmes européens de financement de la Recherche et de l'Innovation, et notamment sur le programme H2020 (Horizon 2020).

Une démarche de compréhension des potentielles contributions auprès des principaux acteurs privés et publics, comme les Universités, pourra accompagner cette démarche.

1.5.3 Piémont, une région industrielle en phase de transition

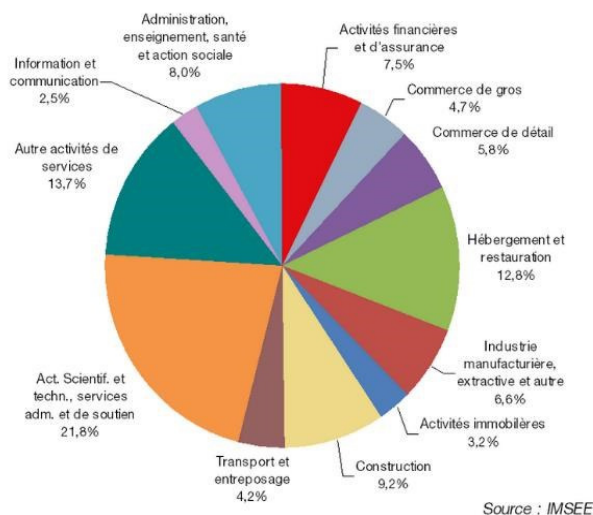
Le Piémont, traditionnellement l'une des régions les plus industrialisée d'Italie et d'Europe, avec une spécialisation forte dans l'automobile (grâce à la présence de FIAT), traverse une période de transition importante.

Ayant bâti son économie sur l'industrie métallurgique et mécanique essentiellement autour de l'automobile et ses dérivés, mais aussi sur le textile, l'habillement de luxe, l'agro-alimentaire et l'agriculture, cette région, lourdement frappée par les crises des années 1970 à 1990, a engagé sa reconversion en s'efforçant de diminuer la dépendance envers ses productions industrielles traditionnelles.

Les premiers résultats de cet engagement commencent à apparaître. Ainsi, par exemple, les exportations ont représenté en 2015 plus de 10% des exportations italiennes, ce qui place la région en 4ème position au niveau national malgré la perte de terrain enregistrée dans les dernières années. Ce sont, en effet, l'export et l'innovation qui ont participé à ce rebondissement de l'économie régionale récemment enregistré sur les marchés internationaux.

Dans le PO FEDER 2014- 2020 et la Stratégie d'Innovation de Spécialisation Intelligente, l'accent est mis sur les secteurs d'excellence de l'industrie piémontaise, et notamment sur celui des nouvelles technologies de l'information et de la communication, qui vient soutenir la transformation du système productif, ainsi que sur les secteurs stratégiques suivants :

1. Aérospatial ;
2. Automobile ;
3. Chimie verte/ cleantech ;
4. Mécatronique ;
5. Santé et bien être ;
6. « Made in » (textile, mode, agroalimentaire, design).



Répartition des salariés par grands secteurs d'activité (source : IMSEE)

Le plus fort potentiel de collaboration avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur réside dans le domaine de la transformation industrielle en lien avec ces filières, du numérique et des politiques de soutien aux entreprises innovantes, autre que par l'économie de montagne, secteur important pour l'équilibre économique des deux territoires.

Les domaines et les segments plus spécifiques de collaboration sur ces thématiques seront précisés dans le cadre

des échanges avec la Région Piémont relancés lors d'une réunion entre les équipes techniques des deux régions, le 26 janvier 2017 à Turin. Par ailleurs, celle-ci se poursuivra naturellement dans le cadre de l'Euro-Région et du programme Alcotra.

Un cadre qui doit être renforcé, en lien avec la Ligurie, le Val d'Aoste et Rhône-Alpes, afin d'augmenter le poids et la capacité d'influence au niveau des politiques européennes du territoire de l'Arc Alpin.

1.5.4 Monaco, une économie diversifiée en croissance constante

Le PIB (en volume) monégasque pour l'année 2013 s'élève à 4,796 milliards d'euros en hausse de 9,3% par rapport à 2012 (Source IMSEE 2015).

Un tiers du PIB de la Principauté provient de 3 secteurs : les activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien (16,7% du PIB) et les activités financières et d'assurances (16,37% du PIB). Avec +7,2% de croissance du PIB en 2014, l'économie de Monaco continue à être une des plus dynamiques sur le continent européen.

De nombreux échanges économiques existent avec les territoires de proximité. A ce titre, véritable bassin économique générateur d'emplois pour toute la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Monaco attire plusieurs dizaines de milliers de salariés français par jour.

L'économie monégasque est marquée par certaines spécialisations/spécificités autour de :

- la chimie-pharmacie-cosmétologie ;
- la fabrication de matériel électrique et électronique ;
- La transformation de matières plastiques ;
- l'immobilier ;
- le tourisme ;
- le yachting.

Monaco est aussi un centre scientifique actif et un partenaire engagé sur les questions environnementales et le développement durable.

Le développement durable représente un axe particulièrement important de coopération potentielle entre les deux territoires en ce qui concerne : le changement climatique, les énergies renouvelables, la biodiversité, l'eau et la lutte contre la désertification (Monaco accueille le laboratoire de l'environnement marin de l'AIEA et le bureau hydrographique international créé en 1921 sur l'environnement).

Un domaine important de coopération avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est constitué par les activités financières et la finance, notamment sur les thématiques liées aux fintech.

Ces spécificités économiques, qui trouvent écho dans les filières de spécialisation de la Région, ont fait l'objet d'une analyse conjointe, lors d'une réunion de concertation technique en mars 2017.

1.6 La Conférence Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire

Conformément aux dispositions législatives, une conférence Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire s'est tenue le 6 octobre 2016 à la Préfecture de Région afin d'assurer une bonne articulation entre le travail régional spécifique sur l'ESS et les dispositions économiques mises en œuvre dans le SRDEII. Cette conférence qui a mobilisé un public de plus de 250 acteurs de l'économie de proximité et de l'ESS et a permis d'aboutir à des propositions concrètes de soutien de l'économie de proximité et à l'ESS, a été précédée par 4 forums territoriaux organisés par la CRESS PACA : « Horizon 2020- Contribuons à une économie dynamique et innovante en Provence Alpes-Côte d'Azur » qui se sont tenus :

- le 26 avril 2016 à Aubagne ;
- le 24 mai 2016 à Sisteron ;
- le 1^{er} juin 2016 à Grasse ;
- le 10 juin 2016 à Cavillon.

Un comité technique de préparation a, d'autre part, été assuré par les services de l'Etat et de la Région.

1.7 La Conférence Territoriale de l'Action Publique

Cette Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) instituée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles, regroupe l'ensemble des acteurs publics locaux. Son objectif est de débattre et de proposer un avis sur les sujets en lien avec l'organisation des compétences et la conduite des politiques publiques entre les divers acteurs publics.

Installée le 5 octobre 2016, la CTAP a tenu une seconde réunion le 8 décembre 2016 au cours de laquelle un point d'étape du SRDEII a été présenté.

Une nouvelle Conférence s'est tenue le 3 mars 2017 pour discuter des dispositions du SRDEII, avant son approbation par le Préfet de Région.

Les réunions de ces différentes instances de concertation ont été complétées, le 6 février 2017, par une séance d'échanges avec le Comité Economique, Social et Environnementale Régional (CESER).

1.8 Synthèse des principales dates de la concertation :

Étape de la concertation	Dates
COFIL	
COFIL politique de lancement	3 mars 2016
COFIL opérationnel	4 avril 2016
COFIL opérationnel	4 juillet 2016
COFIL opérationnel	30 septembre 2016
Ateliers thématiques	
Session 1	14 avril-31 mai 2016
Session 2	28 juin-11 juillet 2016
Session 3	16-23 septembre 2016
Rencontres territoriales	
Conférence territoriale des Alpes de Haute-Provence	8 septembre 2016
Conférence territoriale des Hautes-Alpes	8 septembre 2016
Conférence territoriale du Vaucluse	12 septembre 2016
Conférence territoriale des Bouches-du-Rhône	14 septembre 2016
Conférence territoriale du Var	19 septembre 2016
Installation de la conférence territoriale de l'action publique	5 octobre 2016
Conférence Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire	6 octobre 2016
1ère conférence territoriale de l'action publique	8 décembre 2016
Rencontre avec la Ligurie	16 décembre 2016
Réunion avec le Piémont	26 janvier 2017
Réunion avec le CESER	6 février 2017
Réunion avec la Principauté de Monaco	Mars 2017
Conférence territoriale de l'action publique	3 mars 2017
Adoption du SRDEII par l'Assemblée Plénière du Conseil Régional	17 mars 2017

ANNEXE 2 : CONTEXTE ET ENJEUX POUR LA CROISSANCE DES ENTREPRISES ET LA CRÉATION D'EMPLOIS EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

2.1 Une croissance démographique qui s'essouffle

Avec une population légale de l'ordre de 4.984.000 habitants en 2014, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur représente 7,8% de la population métropolitaine et se positionne maintenant à la 7^{ème} place au niveau national (après avoir été à la 3^{ème} place), suite à la création des grandes régions. En termes de densité de population, la région continue d'occuper la 3^{ème} place au niveau national (avec une densité de 159 habitants/km² en 2014).

Une population régionale concentrée sur le littoral et dans les métropoles. En 2013, 71% de la population régionale vivait dans des communes de plus de 10.000 habitants contre 48% pour la France métropolitaine. La région compte trois importantes agglomérations au niveau national : Aix-Marseille-Provence, 2^{ème} métropole française pour la population après le Grand Paris, Nice à la 9^{ème} place et Toulon à la 11^{ème} place pour le nombre d'habitants.

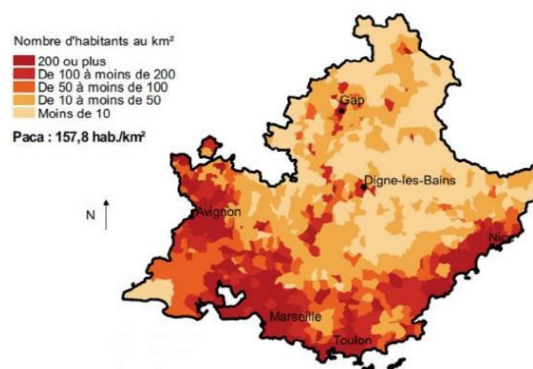


Figure 1 : Densité de population par commune en 2013
Source : Insee, 2013

Les métropoles : un rôle important pour le territoire régional. La région est, en effet, très urbanisée et polarisée par les grandes aires urbaines. Aix-Marseille-Provence rassemble 39% des habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur et en son sein 70% des emplois salariés sont concentrés sur seulement 4% du territoire. Pour Nice-Côte d'Azur, 81% de l'emploi salarié est concentré sur 9% de la surface.

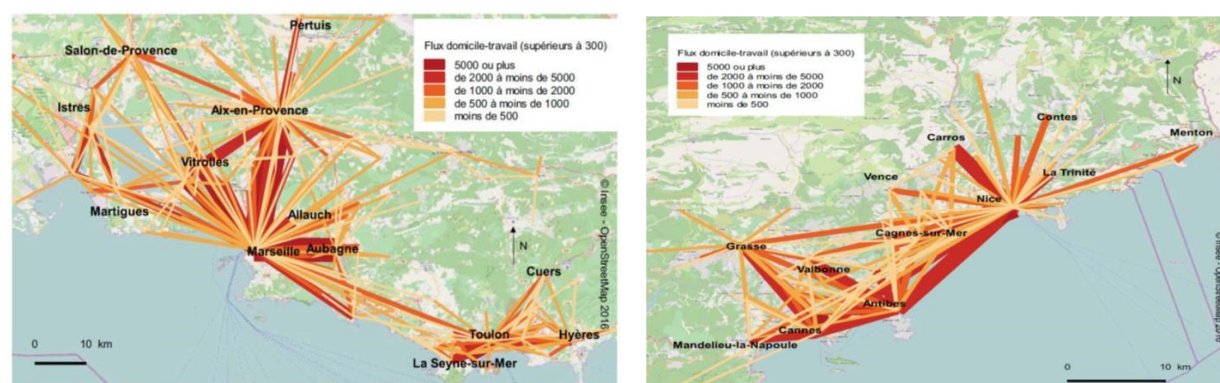


Figure 2 : Flux domicile -travail au niveau des métropoles régionales
Source : Insee, 2012

Une part de seniors dans la population importante. 27,5% de la population régionale avait plus de 60 ans en 2015 contre 24,4% pour la France métropolitaine dans son ensemble. L'espérance de vie au niveau régional est plus élevée qu'au niveau national, pour les femmes comme pour les hommes.

Une croissance démographique en ralentissement La croissance de la population régionale a été moins élevée qu'au niveau métropolitain entre 2008 et 2013, avec un taux de croissance de l'ordre de 0,3% contre 0,5%, lié uniquement à un solde naturel positif.



Figure 3 : Evolution de la population totale entre 1990 et 2013 (en nombre)
Source : Insee

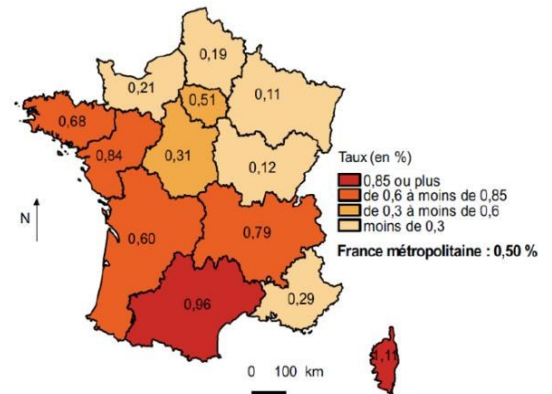


Figure 4 : Taux d'évolution annuel moyen de la population entre 2008 et 2013 par région
Source : Insee, 2016

Une attractivité forte mais confrontée à la concurrence. En ce qui concerne les flux migratoires, la région reste attractive, mais subit la compétition d'autres régions françaises. En effet, son attractivité est en baisse au profit notamment de l'Occitanie et des régions localisées le long de l'Atlantique, en particulier, la Nouvelle Aquitaine et les Pays-de-la-Loire.

Au niveau régional, les Métropoles sont les territoires les plus attractifs pour les travailleurs qualifiés, tandis que le haut-pays régional et le Var attirent davantage les retraités, comme l'attestent les cartes ci-dessous.

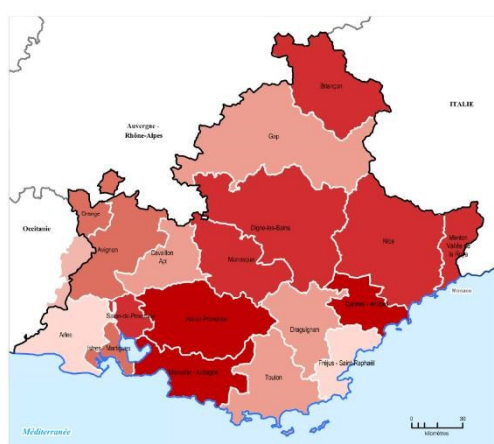


Figure 5 : Taux d'arrivée d'actifs qualifiés par zone d'emploi en 2013, au sens du recensement
Source : Insee, 2013

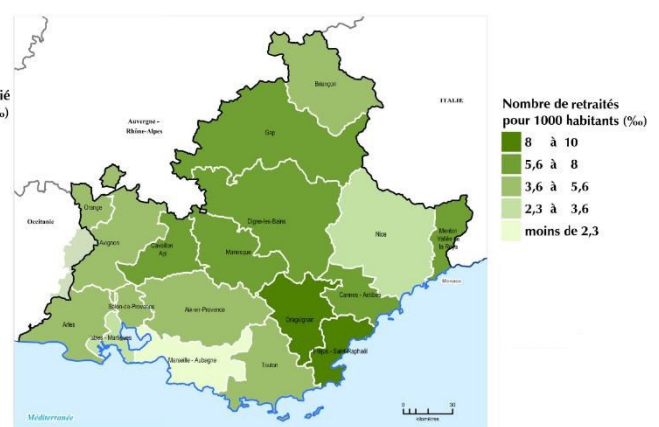


Figure 6 : Taux d'arrivée de retraités mobiles par zone d'emploi en 2013, au sens du recensement
Source : Insee, 2013

2.2 Une économie diversifiée qui reste dynamique dans un contexte de chômage élevé

Avec un PIB de 152 millions d'euros en 2013 (7,3% du PIB de la France métropolitaine) et à la suite de la création des grandes régions, Provence-Alpes-Côte d'Azur est passée de la 3^{ème} à la 5^{ème} place des régions métropolitaines en termes de production de richesse, derrière l'Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, la Nouvelle Aquitaine et l'Occitanie.

Pour autant, l'économie régionale continue de progresser : entre 2008 et 2013, le PIB/habitant en région Provence-Alpes-Côte d'Azur augmente de +1,5% par an contre +0,5% pour la France de province et le PIB/emploi de +1,4% par an contre +1% pour la France de province.

L'économie régionale a mieux résisté à la crise des années 2007-2008 car elle est positionnée sur des secteurs innovants et à plus forte valeur ajoutée (aéronautique, défense, sûreté et sécurité, chimie, énergie, ...), et elle comporte une part prédominante d'activités de service qui n'ont pas été directement touchées par la crise et au sein desquelles l'emploi a continué à se développer.

En outre, la progression du taux d'activité, en particulier chez les femmes et les seniors sur le marché du travail régional a également contribué à la croissance de la richesse produite par habitant. Cette croissance de la population active se traduit également par une progression du nombre de chômeurs. Ainsi, le relatif dynamisme économique régional n'est pas encore suffisant pour réduire le niveau de chômage en région avec un taux de 11,3% contre 9,7% au troisième trimestre 2016 pour la France métropolitaine. A noter que l'augmentation du chômage depuis la crise, et en lien avec la structure productive régionale, touche davantage les hommes que les femmes.

2.3 Une économie fragmentée, tertiarisée et positionnée sur des filières émergentes

2.3.1 Un tissu d'entreprises constitué principalement par des TPE

Un tissu fragmenté. Le tissu économique est marqué par l'importance des microentreprises dans le tissu régional en termes d'emplois. En effet, près d'un quart de l'emploi salarié régional est concentré dans les microentreprises contre un cinquième au niveau national. Aussi, on constate que les ETI, concentrent une part de l'emploi salarié moindre qu'au niveau national (17,4% contre 22,2%).

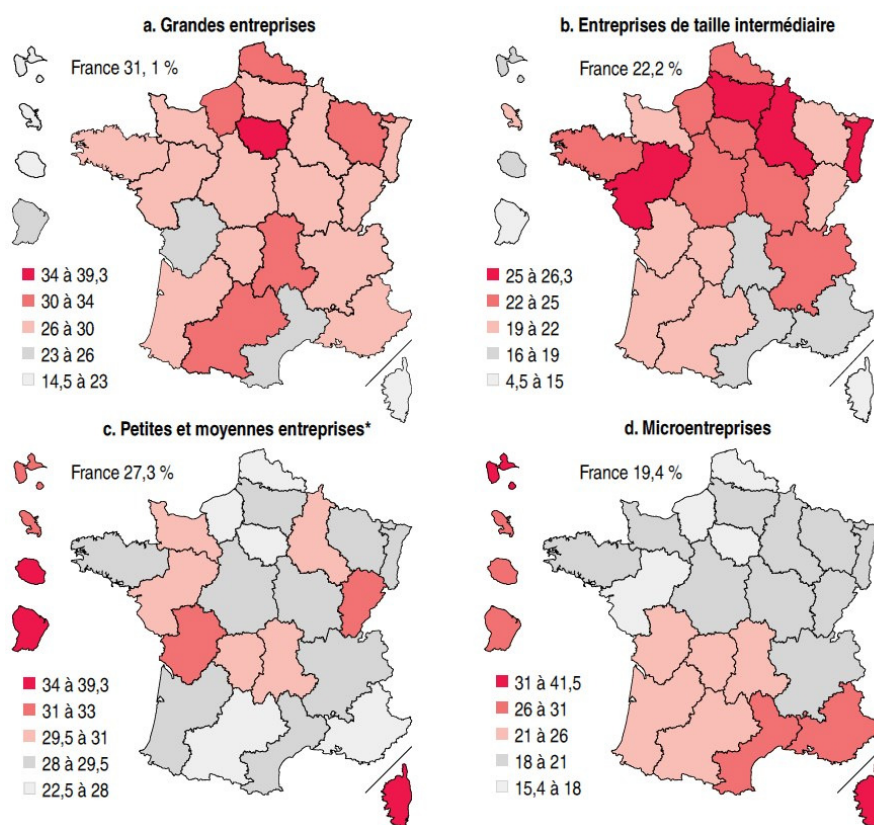


Figure 7 : Poids des différents types d'entreprises dans l'emploi

Source: Insee, 2010

Des difficultés de croissance. Cette distribution de l'emploi est le corollaire de difficultés de croissance des entreprises régionales, plus aiguës qu'au niveau national, que ce soit pour les PME, comme pour les entreprises de taille intermédiaire.

Des PME plus innovantes que dans le reste de la France, hors Ile-de-France. Il s'agit de l'une des principales caractéristiques du tissu économique régional. L'enquête menée par l'Insee en 2013 montrait qu'entre 2010 et 2012, les PME de Provence-Alpes-Côte d'Azur se démarquaient par une propension à innover plus forte que la moyenne des PME françaises de province, contrairement à la période précédente de 2006 à 2008. Les PME régionales sont beaucoup plus innovantes que leurs homologues dans les autres régions, hors Ile-de-France, dans l'informatique et les services d'information, l'édition-audiovisuel et la gestion de l'eau et des déchets, ainsi que dans les secteurs de la fabrication de composants électroniques et optiques et la métallurgie.

Une région fortement créatrice de nouvelles entreprises. Malgré un recul du nombre de création d'entreprises ces dernières années, la région se positionne toujours à la troisième place au niveau national par le nombre d'entreprises créées (54 830 nouvelles entreprises en 2015 représentant 11% des entreprises créées au niveau métropolitain).

En volume, les secteurs du commerce, des activités scientifiques et technologiques et les services aux entreprises sont les plus dynamiques en termes de création d'entreprises. L'essentiel des créations provient du secteur tertiaire, près de 30 % est issue des activités de commerce-transport-hébergement-restauration. Les

secteurs de la construction et de l'industrie concentrent également une part importante des créations d'entreprises, respectivement 16 % et 4 %.

Un taux de survie des entreprises qui reste à améliorer. En 2015, le taux de survie à 3 ans des entreprises de la Région reste l'un des plus faibles au niveau national (68% contre une moyenne nationale de 71%). Ce sont les secteurs de la construction et du commerce et de l'information-communication, ainsi que et les TPE et les entreprises individuelles qui sont les plus touchées par les défaillances.

2.3.2 Une économie tertiaisée et un potentiel industriel à développer

Les services : au niveau régional, les activités de services (marchand et non marchand) représentent près de 82% de la valeur ajoutée contre près de 75% pour la France de province en 2013. Le secteur tertiaire marchand représente 50% des emplois régionaux contre 48 % pour la France métropolitaine en 2015 et le tertiaire non marchand représente 34 % des emplois contre 31%. La région se classe ainsi 2^{ème} derrière l'Île-de-France pour le tertiaire marchand et 4^{ème} pour le tertiaire non marchand.

L'économie présentielle, tournée vers la satisfaction des besoins de la population présente, tire l'économie de la quasi-totalité du territoire régional. Les emplois présentiels sont à cet égard majoritaires dans toutes les zones d'emploi de la région et représentent en moyenne plus de 60 % des emplois contre 56 % pour la France de province.

L'un des principaux moteurs de l'économie présentielle en région est le tourisme. En effet, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur se hisse à la seconde place au niveau national, derrière l'Île-de-France pour l'accueil des touristes. Au niveau régional, les emplois touristiques représentent 5,8% de l'emploi régional contre 3,9% en France métropolitaine. Les activités d'hébergement et de restauration concentrent les deux tiers de l'emploi touristique.

Au niveau régional, les zones d'emploi présentes le long du littoral (Nice, Cannes-Antibes, Menton, St Tropez, Hyères, etc.) et dans les massifs montagneux (Gap, Briançon) bénéficient d'importantes retombées économiques de l'activité touristique, tandis que le sud-ouest régional, en particulier les zones d'emploi d'Aix-en-Provence, Istres-Martigues ou encore Arles, bénéficient de l'implantation des activités productives.

2.4 Industrie : un poids inférieur par rapport à la moyenne des régions françaises et un potentiel à développer

L'emploi industriel, directement lié à la production de biens matériels ne représente que 9,3% des salariés en Provence-Alpes-Côte d'Azur, contre 14,1% au niveau national en 2014. En outre, la contribution de l'industrie à la valeur ajoutée régionale est moindre qu'au niveau national en 2013 (10,8% contre 13,9%). Si la région se positionne à la 5^{ème} place pour le PIB, elle ne se situe qu'à la 11^{ème} place pour l'emploi industriel au niveau national.

Cependant, l'emploi industriel en région a mieux résisté à la crise (progression de l'emploi salarié industriel de 0,8% contre -1,2% en métropole entre 2010 et 2012) grâce à un positionnement sur des secteurs moins touchés par la précédente crise économique par rapport à des secteurs comme l'automobile ou le textile par exemple.

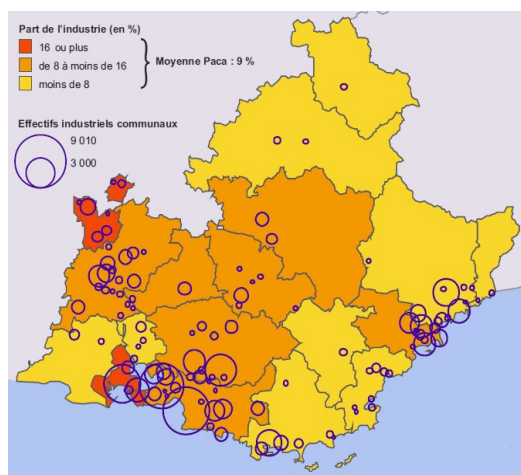


Figure 8 : Part de l'industrie dans l'emploi des zones d'emplois / Effectifs industriels communaux (établissements de plus de 50 salariés)
Source : Insee, 2010

Un secteur industriel diversifié. Selon l'Insee, les principales activités productives de la région sont les secteurs du raffinage/pétrochimie/sidérurgie, de la chimie (chimie lourde, fabrication d'huiles essentielles et parfumerie), de la gestion des eaux et déchets et production d'électricité, de la microélectronique, de la construction aéronautique, spatiale, navale, de la défense et enfin de l'industrie agroalimentaire. Si Provence-Alpes-Côte d'Azur est bien positionnée sur de nombreux secteurs, elle ne se situe, toutefois, jamais en

première position au niveau national.

D'après une publication du cluster européen sur les industries émergentes, la région bénéficie d'un très bon positionnement en Europe dans les filières industrielles en émergence, comme le numérique, l'« expérience industry » (tourisme, culture, évènementiel et entertainment, ...), les énergies renouvelables (l'éolien, le photovoltaïque, etc.) et les clean tech¹, les biotechnologies, la mobilité intelligente et la gestion des risques.

2.5 Une agriculture diversifiée et une filière forêt, bois à valoriser

En 2015, en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 20 340 exploitations agricoles sont en activité, soit 4,5 % du total national, ce qui représente près de de 38 200 emplois alors qu'il existait, en 2013, 41 360 actifs permanents pour l'ensemble des exploitations agricoles régionales². **Le tissu agricole régional est caractérisé essentiellement par de petites exploitations** que ce soit en Surface Agricole Utilisée (en moyenne 36,3 ha contre 53 ha au niveau national) ou en taille économique : seules 53% atteignent la taille requise pour être

¹ Les activités dites « cleantech » regroupent les techniques et les services industriels qui utilisent les ressources naturelles, l'énergie, l'eau, les matières premières dans une perspective d'amélioration importante de l'efficacité et de la productivité, tout en cherchant à avoir un impact le plus faible possible sur l'environnement.

² Agreste, décembre 2016

qualifiées de moyennes ou de grandes exploitations, soit 11% de moins que la moyenne nationale. A l'inverse, les exploitations de plus de 50 ha ne représentent que 17,5% des exploitations agricoles régionales. En 2013, le Vaucluse, les Bouches-du-Rhône et le Var concentrent 75,5 % des emplois et 72,2 % des établissements. Le coût et la disponibilité du foncier économique constituent une barrière importante à la création de nouvelles activités.

Une production agricole régionale essentiellement végétale et diversifiée.

L'agriculture régionale est fortement orientée sur les productions viticoles, fruitières, maraîchères, horticoles.

Pourtant, les productions animales représentent un enjeu important. Le pastoralisme constitue un élément clef de l'élevage régional et cette pratique agricole permet de répondre à de nombreuses attentes sociétales en matière de préservation des ressources naturelles, de défense des forêts contre les incendies et aussi de fourniture de produits de qualité (Agneau de Sisteron, Taureau de Camargue, Banon, ...).

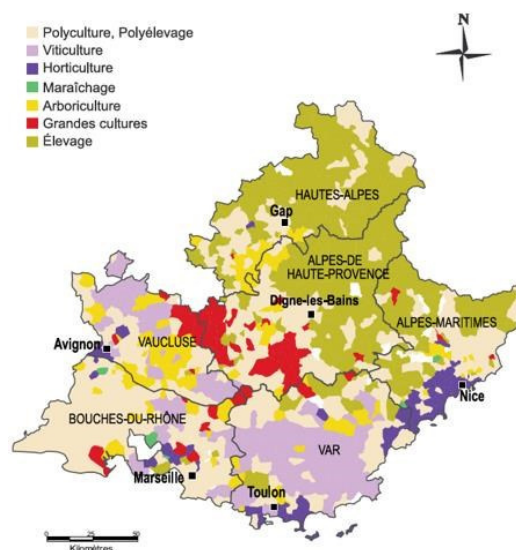


Figure 9 : Orientation agricole dominante par commune en 2010
Source : Agreste, 2010

Le potentiel de production est important pour les produits à forte valeur ajoutée, avec de nombreux signes de qualité (Appellation d'Origine Protégée, indications géographiques protégées, labels rouges, marques géographiques collectives). Plus de 40 % des exploitations agricoles produisent sous au moins un signe de qualité.

Provence-Alpes-Côte d'Azur est au premier rang français en matière de SAU consacrées à l'agriculture biologique avec 18 % de SAU en 2015, contre 5 % au niveau national. La dynamique de conversion se poursuit avec une augmentation des surfaces certifiées et en conversion de +16% entre 2014 et 2015.

Parallèlement s'est développée la filière de l'agriculture intégrée et raisonnée, répondant à une tendance significative du marché.

L'amélioration de la compétitivité et de la durabilité des filières et leur adaptation aux évolutions des marchés et aux attentes des consommateurs reposent sur un potentiel de recherche appliquée et d'expérimentation de haut niveau, présent en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Outil d'innovation des filières, la recherche-expérimentation est indispensable pour répondre aux défis à venir et concevoir l'agriculture de demain.

Les paysages agricoles et les produits agricoles et agroalimentaires contribuent ainsi fortement à une image attractive de la région et à sa forte notoriété tant à l'échelle nationale qu'internationale. **La Région concentre un tissu agroalimentaire dense de petites entreprises.** Avec plus de 1.700 établissements³, l'industrie agroalimentaire regroupe 13.540 salariés. Il s'agit d'un secteur industriel important pesant pour 11,8% de

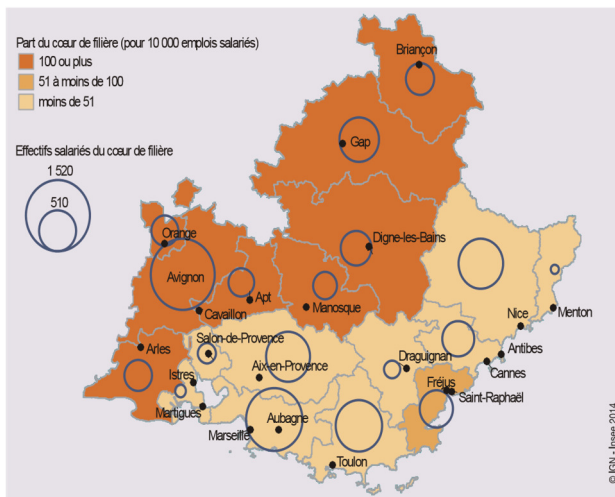
³ d'après Panorama des IAA – 2016 – DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur

l'emploi manufacturier régional. Il est marqué par la présence d'un grand nombre de petits établissements de moins de 10 salariés qui représentent 85% du tissu agro-industriel aux côtés de leaders mondiaux.

Les contraintes qui pèsent sur l'agriculture sont contrastées à l'image de la polarisation géographique et démographique régionale. La disparition actuelle rapide des terres cultivées, sous la pression de la concurrence foncière, est préoccupante pour l'avenir de l'agriculture régionale. Dans les territoires ruraux, la déprise agricole et la fermeture des milieux liée à la réduction du pâturage extensif entraînent également de profondes mutations avec le développement de friches. Par ailleurs, des risques subsistent quant au maintien d'une activité agricole méditerranéenne irriguée compte tenu des besoins.

En ce qui concerne le potentiel d'innovation du secteur, le constat est que les industries agroalimentaires sont moins innovantes en comparaison du niveau national : 41% en région contre 46% en moyenne nationale. Le développement de l'innovation repose, notamment, sur des centres de recherche et d'innovation technologique dédiés à l'agroalimentaire (présence d'un Centre régional d'innovation et de transfert de technologies - CRITT - agro-alimentaire), sur un pôle de compétitivité dédié aux principales filières agricoles et agroalimentaires régionales (Terralia) et sur des laboratoires de recherche en nutrition humaine reconnus au niveau national. Cependant, le déficit d'innovation des PME industrielles régionales s'explique par la structure de l'appareil productif régional : les entreprises sont plus petites et moins présentes sur des secteurs d'activité propices à l'innovation.

Dans le domaine agricole, la diversification des filières et le niveau relativement faible d'investissements freine la diffusion de l'innovation. De même, la faiblesse du revenu agricole limite la capacité d'investissements des exploitations et leur accès aux financements.



La forêt qui couvre environ 50% du territoire régional est peu exploitée. En 2014, l'exploitation forestière n'a ainsi prélevé que 25 % de l'accroissement annuel de la forêt régionale. La filière forêt – bois a des difficultés à s'organiser et se développer en raison des conditions d'exploitation souvent difficiles, de la fermeture des établissements de première transformation (scierie) et du faible investissement de modernisation des exploitations forestières par manque de visibilité sur la mise en marché des différents bois. Si l'amont de la filière bois est relativement peu développé dans la région, l'aval peut devenir le principal levier de développement,

notamment avec l'essor de la construction-menuiserie en bois et du bois-énergie. Les principaux enjeux pour la filière forêt bois et pour l'agriculture sont :

- la mobilisation du bois à destination des filières locales de transformation liée à la forte pression sur la demande de bois d'industrie, (cf. Plan d'actions régional 2014-2018 pour l'avenir de la forêt régionale, son développement économique et sa valorisation, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur) ;
- le développement de la construction bois ;
- le changement générationnel et l'attractivité des métiers liés au bois ;
- le développement de compétences adaptées ;
- l'amélioration de la compétitivité des entreprises agricoles, agroalimentaires et de la filière forêt bois par la transition numérique, l'innovation et la modernisation de l'outil productif ;
- la valorisation et la promotion de la production régionale ;
- le développement des circuits et modes de commercialisation respectueux de l'environnement et de la santé des consommateurs ;
- la préservation du foncier agricole ;
- la mise en place de réponses adaptées aux impacts du changement climatique.

2.6 Une activité de recherche en croissance mais encore trop faiblement valorisée

La région se positionne à la 4^{ème} place au niveau national en matière de personnels dédiés à la recherche et à la 5^{ème} place (ancien périmètre des régions) en termes de dépenses allouées à la Recherche et Développement en 2013.

Les dernières statistiques d'Eurostat (Eurostat 12 déc. 2016) indiquent, toutefois, une progression de 27 % des dépenses de R&D par habitant entre 2010 et 2013, tirée essentiellement par le secteur privé, et de 14% du personnel global de R&D. Cette évolution constitue la plus importante progression au niveau national.

En ce qui concerne le personnel de R&D et chercheurs, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a progressé entre 2010 et 2013 de 14%, 9 points de plus que la moyenne nationale, et plus que les anciennes régions Rhône-Alpes (+ 6 points), Midi-Pyrénées (+ 4 points) et Languedoc-Roussillon (+ 7 points). En 2013, en termes de valeurs absolues, elle restait positionnée à la 4^{ème} place nationale (Eurostat, 12 déc. 2016).

Un positionnement régional en matière de brevets et publications en retrait par rapport aux grandes régions françaises, malgré une demande de brevets et de publications en forte croissance entre 2002 et 2012. La demande de brevets européens a, en effet, très fortement augmenté en région Provence-Alpes-Côte d'Azur avec une progression de 64% contre une moyenne de 27% au niveau national. Cette évolution est similaire à celle de l'Occitanie et est supérieure à celle d'Auvergne-Rhône-Alpes. Néanmoins, il s'agit d'un effet de rattrapage, la région, positionnée souvent au 3^{ème} rang français, a été très longtemps en retard par rapport notamment à Ile-de-France et à Rhône-Alpes en nombre de brevets déposés (cf. observatoire des sciences et techniques, 2015). Le nombre de publications scientifiques a également augmenté de 29% entre 2006 et 2011, contre une moyenne nationale de 22%. Cette augmentation est légèrement supérieure à celle d'autres régions sur la même période (+27% pour les régions Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes).

2.7 Une palette d'outils financiers étoffée mais peu lisible

La croissance de l'économie régionale est fortement corrélée à l'accessibilité aux financements des différents acteurs financiers publics et privés du territoire. En région, il existe d'ores et déjà de nombreux outils mobilisables, mais certains d'entre eux restent difficiles à appréhender par les entreprises, en raison de leur atomicité et de leur pluralité.

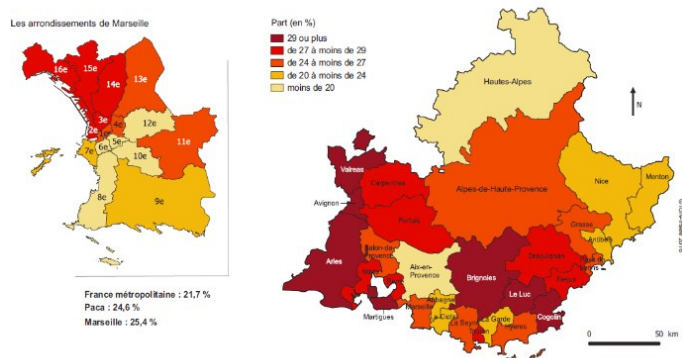
Lors de l'atelier consacré à cette thématique, les constats suivants ont été posés :

- **sur l'innovation**, les entreprises peuvent bénéficier de subventions et d'instruments financiers (prêts, participation en capital), avec des tickets allant jusqu'à 3 millions d'euros (notamment grâce à Provence-Alpes-Côte d'Azur Emergence, Provence-Alpes-Côte d'Azur Investissement et Bpirégion). Ces dispositifs constituent une aide non négligeable sur les stades allant de l'amorçage au développement ;
- **sur l'amorçage**, certains secteurs très consommateurs en capitaux, comme les biotechnologies et les projets industriels ou d'infrastructures, ne sont pas entièrement couverts par les outils existants. Le développement de ces projets nécessite alors une orientation vers des investisseurs nationaux, voire internationaux, afin de satisfaire leurs besoins en haut de bilan ;
- **en phase de croissance**, lorsque la rentabilité n'est pas atteinte, les difficultés de financement deviennent plus importantes lors des deuxièmes et troisièmes tours de table, sur l'ensemble des secteurs économiques. Les outils en place ne permettent pas d'apporter de tickets de financement suffisamment importants. Sur **les activités plus traditionnelles** (agro-alimentaire, industrie, mécanique, etc.), peu de dispositifs d'aides sont mobilisables par les TPE. Le constat est similaire pour **les entreprises en difficultés ponctuelles ou en retournement** ;
- **outre la problématique pure de financement**, les porteurs de projet régionaux (TPE / PME) expriment eux-mêmes un besoin d'accompagnement complémentaire sur leur stratégie de croissance, sa déclinaison opérationnelle, et sur des domaines très précis, comme la gestion administrative et financière ;
- les cas de reprise/ transmission d'entreprise sont également peu couverts par l'offre de financement actuel ;
- la structuration du haut de bilan demeure un enjeu critique pour la croissance des entreprises. Les outils disponibles doivent être améliorés et renforcés afin de permettre l'accélération du développement des entreprises.

2.8 Une structure des qualifications contrastée et fragile

Il existe en région une forte polarisation des qualifications avec plus forte proportion de personnes très diplômées mais également de personnes sans diplômes.

Part de jeunes non insérés (ni en études, ni en emploi) parmi l'ensemble des jeunes de 18 à 25 ans selon les territoires des missions locales de Paca en 2012



Source : Insee, Recensement de la population 2012

Figure 11 : Part de jeunes non insérés (ni en études, ni en emploi) parmi l'ensemble des jeunes de 18 à 25 ans

Trait singulier de la région, une part importante de la jeunesse connaît des transitions très difficiles vers l'emploi : **110.000 jeunes qui ne poursuivent ni études ni formation, sont inactifs ou au chômage**. Ils représentent 24,6 % des jeunes de 18-25 ans dans la région, contre 21,7 % en moyenne en France métropolitaine. Le niveau de formation au niveau régional a progressé ces dernières années, puisqu'entre 1990 et 2012, le nombre d'adultes diplômés du supérieur a augmenté de 2,5, au même rythme que la moyenne nationale.

Une région attractive pour les diplômés du supérieur. En effet, Provence-Alpes-Côte d'Azur bénéficie largement de la mobilité des hautes qualifications. En 2012, parmi les 1,15 millions habitants de la région sont diplômés du supérieur ou étudiants, plus de la moitié (647.000) ne sont pas nés dans la région.

Avec un vieillissement de la population active, le renouvellement de la main-d'œuvre nécessaire pour pallier les départs massifs à la retraite (un actif sur trois en Provence-Alpes-Côte d'Azur à l'horizon 2020) adresse un besoin fort de **préparation à la transition entre génération pour certains métiers**, en particulier dans les services.

Enfin la coexistence d'un chômage élevé et de difficultés de recrutement, attise la question de l'ajustement des qualifications et des compétences de la population active aux besoins des entreprises.

Cf. diagnostic détaillé réalisé dans le cadre du CPRDFOP : <http://www.regionProvence-Alpes-Côte d'Azur.fr/connaissance-du-territoire/etudes-regionales.html>

2.9 Des performances contrastées à l'export mais une région attractive pour les investissements étrangers

2.9.1 Internationalisation des entreprises et export

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est la 7^{ème} région exportatrice française en 2015 avec 22,5 milliards d'euros réalisés à l'export (soit 5,1% des exportations nationales) et 31,5 milliards d'euros réalisés à l'import (soit 6,3% des importations nationales). Par rapport à 2014, les exportations régionales sont en baisse de -0,9% alors qu'au niveau national, elles augmentent de +4%. Le même constat peut être fait pour les importations : baisse en région Provence-Alpes-Côte d'Azur de -9% alors qu'elles augmentent de 1% au niveau national (Douanes, 2016).

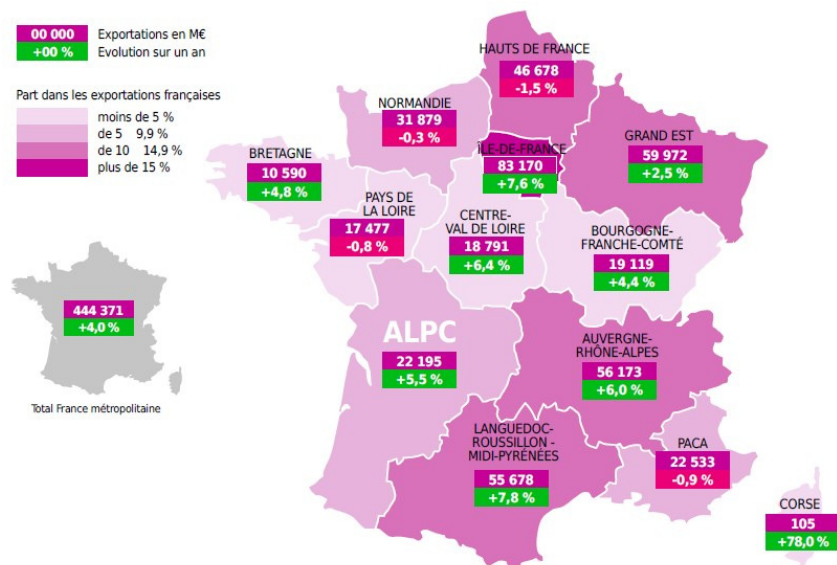


Figure 12 : Exportations en 2015

Source: Douane, 2016

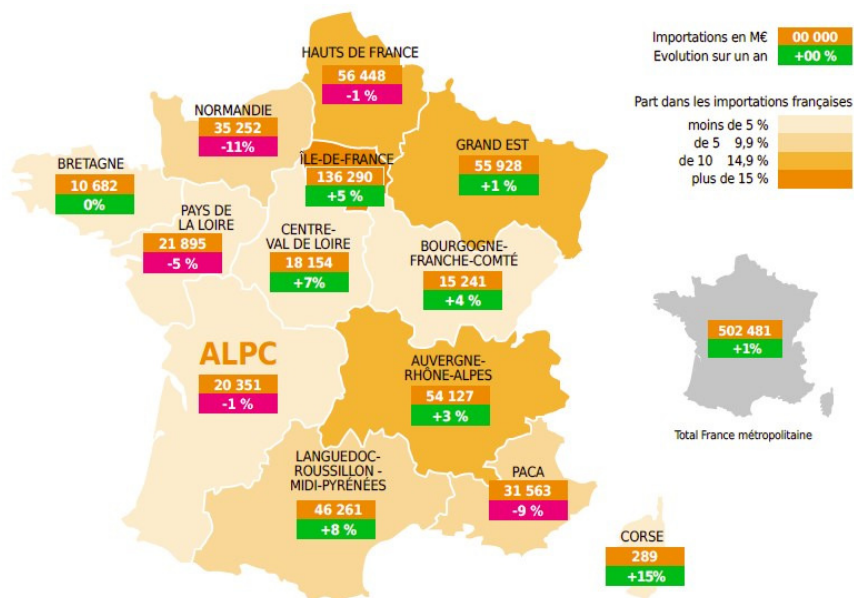


Figure 13 : Importations en 2015 – Source : Douane, 2016

Au niveau régional, la part d'entreprises exportatrices est de l'ordre de 5,5%, soit 16.000 entreprises exportatrices. Parmi celles-ci, 4.300 d'entre elles réalisent au moins 40 % de leur chiffre d'affaires à l'exportation.

Un déficit du commerce extérieur. Celui-ci est déterminé en large partie par l'arrivée importante de produits pétroliers et pétrochimiques. La région joue, en effet, le rôle de porte d'entrée pour ces produits avec 30% des importations françaises de pétrole transitant par le Grand Port de Marseille-Fos.

Des exportations liées aux ETI régionales. Les ETI jouent un rôle important dans les exportations. Elles réalisent 37% du volume régional des exportations de biens mais restent moins présentes à l'international que dans la moyenne nationale.

Un commerce extérieur dépendant de 3 secteurs d'activité et des services exportés. Le commerce extérieur reste toutefois excédentaire grâce à 3 filières : **chimie et cosmétique, aéronautique et spatial, métallurgie mais également pour les produits électroniques, informatiques et optiques de l'industrie hors automobile, et à des grandes entreprises** qui concentrent en 2013, 46% des exportations régionales et 98% des soldes sectoriels excédentaires. En outre, 33% des services ont été réalisés à l'export et 86% des services exportés provenaient du secteur du transport et des activités à forte intensité de connaissance.

Des destinations proches et une marge de progression sur la Méditerranée. Les ventes à destination de l'UE représentent 48% du total des exportations tandis que les exports à destination des trois pays du Maghreb s'élèvent à 7% seulement de ce même total. Les exports à destination du Proche et Moyen Orient (8% des exportations régionales), eux, ont diminué de 15% en 2015.

2.9.2 Investissements étrangers

Au sein de la France, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur se distingue par une attractivité remarquable pour des activités stratégiques telles que la recherche & développement/ingénierie ainsi que pour des activités à fort potentiel de créations d'emplois telles que le retail ou la logistique.

Classée parmi les régions françaises les plus attractives, Provence-Alpes-Côte d'Azur a connu, en 2015, une hausse de plus de 17 % du nombre des emplois créés et se situe ainsi à la 3^e place des régions les plus attractives (6^e place si l'on considère la nouvelle France des 13 grandes régions).

Provence-Alpes-Côte d'Azur a enregistré 68 nouveaux projets d'investissement conduisant à la création de plus de 1.500 nouveaux emplois.

Les Etats-Unis se maintiennent au 1^{er} rang des investisseurs étrangers, avec 11 projets. Viennent ensuite l'Allemagne (5), la Belgique (5), l'Espagne(5) et le Japon (5).

2.10 Une offre en foncier et en immobilier limitée sur le territoire

L'organisation spatiale de l'écosystème de production de la région et de l'habitat a un impact significatif en termes de développement économique : les conditions d'accueil des entreprises et de leurs salariés, les conditions de connectivité internes et externes, peuvent influencer de manière significative les décisions d'investissement sur le territoire régional. Dès lors, l'offre foncière et d'immobilier d'entreprises recouvrent une importance primordiale pour le développement économique du territoire.

Une offre foncière et immobilière en tension. Il existe en région Provence-Alpes-Côte d'Azur une tension foncière liée notamment aux contraintes des reliefs, à la forte protection des espaces naturels, à l'important étalement urbain, à l'attractivité du territoire et au manque de logements.

Alors que la région continue d'être attractive pour les chefs d'entreprises, les nombreuses demandes d'implantation exogènes ne trouvent pas toujours de réponse en raison d'un manque de foncier disponible immédiatement et répondant aux exigences souhaitées (accessibilité, services, équipements, potentiel de développement, logements des salariés à proximité, ...). Le problème n'est pas tant le manque de foncier mais

l'absence de visibilité sur l'offre et d'anticipation (connaissance des potentialités et des marchés, représentation cartographique, projet territorialisé dans le cadre des SCoT, mise en œuvre des outils opérationnels de planification urbaine dans le cadre des POS/PLU).

La dynamique économique, créatrice d'emplois, est, dans le même temps, soumise à la problématique du «conflit d'usages», visible de manière différenciée selon le territoire sur lequel on se situe en région :

Sur la frange littorale et l'axe rhodanien : on constate principalement une pression foncière au détriment de l'activité productive (cf. « industries enclavées ») d'un côté, de la part des activités de type commerce hôtellerie et bureau⁴, et d'un autre, des territoires à vocation résidentielle⁵ ; ainsi, la plupart des entreprises du secteur sont poussées à développer un projet immobilier à court/moyen terme, en Région ou hors Région⁵. La principale conséquence est l'apparition de friches nécessitant à nouveau des actions correctives d'aménagement, de revalorisation, si ce n'est de dépollution.

Sur la frange péri-urbaine et les territoires ruraux (04, 05 et 84, hors couloir rhodanien) : le conflit d'usage est renversé et la pression foncière, due également au développement des activités de type commerce, hôtellerie, bureau, services, ... se fait, cette fois-ci, au détriment des espaces naturels, et principalement agricoles (alors qu'eux-mêmes sont producteurs de richesses économiques) ; sans tenir compte des possibilités d'optimisation et de densification des zones d'activités existantes ou de la relocalisation préférentielle de certaines de ces activités en centre-ville (principes de mixité, de redynamisation par la relocalisation des emplois dans les centres urbains). Ainsi dans le département du Vaucluse, selon l'Insee, les terres agricoles destinées à la construction se vendent 55 fois plus chères que celles qui conservent leur usage.

Aussi, la gestion des espaces est devenue un véritable enjeu pour le territoire régional. La région se situe à la deuxième place en France, derrière l'Ile-de-France, pour le coût de l'immobilier (plus de 4K euros le m²).

En ce qui concerne les zones d'activité économique, les principales problématiques qui sont ressorties lors de l'analyse réalisée en 2015⁶ sont :

- un manque de disponibilité foncière à court terme sur les espaces les plus attractifs ;
- des problèmes d'accessibilité et de desserte en transport en commun des zones périphériques et des problèmes de congestion dans les centres-villes ;
- un vieillissement des zones de faible qualité ;
- une périurbanisation de l'offre économique, se poursuivant sur un modèle extensif, alimentée par les activités commerciales et tertiaires ;

⁴ L'analyse de la production immobilière sur la décennie 2000-2010 fait état d'une diminution structurelle de la production de locaux industriels par rapport au reste des constructions économiques et commerciales (commerce, bureaux, locaux publics) ⁵ Notamment sur la conurbation Nice – Cannes - Fréjus – Toulon – Marseille – Aix

⁵ Etude RTID, CMN PARTNERS, 2014

⁶ Etude des ZAE menée par la Région en lien avec les cinq Agences d'urbanisme du territoire régional en 2015

- peu de diversification des modes de production des capacités d'accueil d'entreprises sur les espaces existants et peu d'exemples de densification ;
- une pression foncière d'activités à plus forte valeur ajoutée sur le tissu productif et une faible mobilisation des outils réglementaires pour limiter ce phénomène ;
- un effet d'éviction des activités productives dans les espaces périphériques et urbains.

2.11 La spatialisation des différentes aires économiques par département

2.11.1 Les Bouches-du-Rhône

Pour les Bouches-du-Rhône, et plus particulièrement au niveau de la Métropole Aix-Marseille-Provence, il existe 25 aires économiques clés, qui concentrent près de 460.000 emplois, représentant 70% de l'emploi salarié de la Métropole. Parmi ces 25 aires, 11 se situent au sein de la commune de Marseille. Tout comme dans le Vaucluse, l'orientation sectorielle y sera différente du fait de la vocation des ZAE qui y sont présentes.



Figure 14 : Typologie des principales zones d'emploi salarié privé de la Métropole AMP

Source : Insee, 2014

Ainsi, parmi ces 25 zones, sept sont à dominante industrielle, concentrant au total environ 61.000 emplois et dont la plus importante est Vitrolles-Marignane-Estroublans-Griffon-Aéroport. Celle-ci tire son profil industriel de l'implantation d'Airbus Helicopters et des parcs d'activités des Estroublans et des Bagnols. Les activités de transport et de logistique y sont également présentes avec l'aéroport, ainsi que le commerce avec les zones d'activité (Griffon, etc.). En outre, six zones sont plutôt orientées vers les services aux entreprises et regroupent au total 48.000 emplois, dont 60% sont localisés sur la zone d'Aix-en-Provence-pôle d'activité-Technopole de l'Arbois. Enfin, quatre zones sont spécialisées dans le commerce (Marseille 11^e la Valentine, Marseille 15^e-Grand Littoral, Plan de-Campagne et Aix-en-Provence-La Pioline) et comprennent au total près de 12.500 emplois salariés privés. Deux zones sont tournées vers le tertiaire (Marseille 8^e pour les activités liées à la communication, l'information, les activités financières et assurance, Marseille 11^e-La Valbarelle-St Marcel pour les activités de transport et d'entreposage). Trois zones n'ont pas de spécificités propres (Marignane, Marseille 14 et 15^e-Arnaux-Delorme-St Louis et Aubagne-La-Penne-sur-Huveaune-Pôle Alpha) et trois zones sont tournées vers les emplois liés à l'enseignement, la santé, l'action sociale et l'administration (Marseille-Centre, Aix-en-Provence Centre et Salon-de-Provence Centre). On peut également citer les zones industrielles, comme la zone pétrochimique de Berre et la zone du port de Fos et de Martigues, qui sont en termes de taille beaucoup plus vastes que les précédentes zones et qui concentrent de nombreux emplois.

2.11.2 Le Var

Le Var, quand à lui, comprend neuf aires économiques principales, qui regroupent environ 145 000 emplois salariés, soit 56% de l'emploi salarié au niveau départemental.

La Valette-du-Var-La Garde-La Farlède, Ollioules et Fréjus-Puget-sur-Argens, secteur RDN7 ont une vocation commerciale et concentrent 26.000 emplois au total, dont 40% est consacré au commerce. Ces trois zones présentent également d'autres vocations : La Valette-du-Var-La Garde-La Farlède est également positionnée sur les services aux entreprises, Fréjus autour de l'industrie métallurgique et la construction et Ollioules sur la santé.



Figure 15 : Typologie des principales zones d'emploi salarié privé dans le Var

Source : Insee, 2016

Les aires de Toulon, Fréjus-St Raphaël et Hyères sont tournées vers les services à la population (santé, action sociale, hébergement-restauration...), et rassemblent environ 39.000 emplois. L'aire de Six-Fours-les-Plages-la Seyne sur Mer, avec 2.600 emplois, est orientée vers les activités scientifiques et techniques, ainsi que sur la construction et celle de Draguignan est positionnée sur les activités financières et d'assurance en raison de l'implantation d'une entreprise bancaire qui emploie plus de 1.000 personnes. Pour finir, la zone de Brignoles n'a pas de spécificité propre, son économie étant très diversifiée. Plus de la moitié des résidents de l'aire brignolaise travaille en dehors de la zone d'emploi de Brignoles.

2.11.3 Les Alpes-Maritimes

Pour le département des Alpes-Maritimes, et plus particulièrement sur la partie de l'aire azurée, 18 zones économiques principales existent, qui concentrent environ 200.000 emplois salariés privés. Parmi ces 18 aires, quatre d'entre elles sont orientées vers les services à la population (Nice-Centre, Antibes, Cannes-Le Cannet et Menton), concentrant près de 87.000 emplois salariés privés dont 30% dédié aux secteurs « enseignement, santé, action sociale et administration » et « hébergement-restauration ». Les zones de Carros, Cannes-Mandelieu-la-Napoule, Grasse-Centre, Grasse-Sud, Mouans-Sartoux-Parc de l'Argile sont plutôt industrielles, avec près de 31 000 emplois salariés privés. Les zones de Carros et Cannes-Mandelieu concentrent les deux tiers de ces effectifs, avec un positionnement

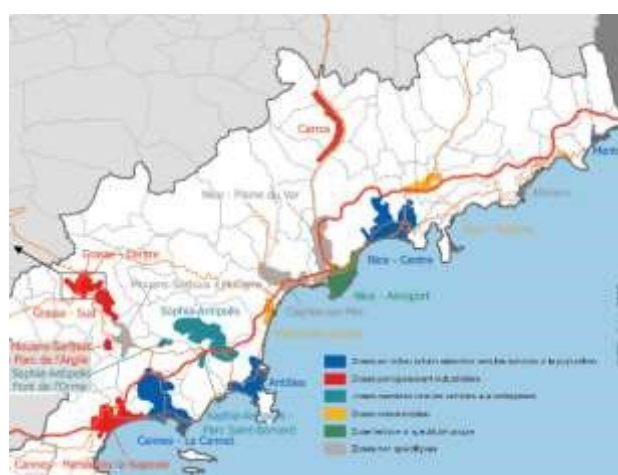


Figure 17 : Typologie des principales zones d'emploi salarié privé sur la partie de l'aire azurée dans les Alpes -Maritimes

Source : Insee, 2015

autour de la pharmacie pour Carros et l'aéronautique pour Cannes-Mandelieu, avec l'implantation de Thales Alenia Space. Les trois autres zones sont positionnées autour de la production de parfums et présentent d'autres vocations (importance de l'emploi public et services à la population sur Grasse Centre, commerce pour Grasse-Sud et construction pour Mouans-Sartoux, Parc de l'Argile). En ce qui concerne les trois zones localisées à Sophia-Antipolis, qui concentrent près de 25.000 emplois salariés privés, celles-ci sont positionnées sur les activités scientifiques, techniques, de services administratifs et de soutien, d'information et de communication. Enfin, les zones de Nice-Paillons et Villeneuve-Loubet sont plutôt commerciales (avec près de 9.600 emplois salariés privés), celle de Nice-Aéroport (près de 14.000 emplois salariés privés) est dédiée aux activités tertiaires et plus particulièrement au secteur « transport-entrepôt » et les trois zones de Cagnes-sur-Mer, Mouans-Sartoux-Mougins et Nice-Plaine-du-Var (près de 29.000 emplois salariés privés) n'ont pas de position spécifique, leur économie étant très diversifiée.

2.11.4 Les Hautes-Alpes

Pour le département des Hautes-Alpes, la principale aire économique concerne la grande aire urbaine de Gap, qui concentre environ 21.000 emplois et où se situent la technopole Micropolis, orientée sur les technologies de l'information et de la communication, quatre zones d'activités multisectoriels et l'aérodrome de Gap-Tallard. La deuxième aire économique est localisée autour de Briançon, qui concentre près de 6 800 emplois et regroupe trois zones d'activités multisectorielles et un aérodrome localisé à Saint-Crépin. En outre, le département comprend aussi deux autres aires économiques, de taille plus réduite, à savoir Embrun, avec environ 2.700 emplois et Laragne-Montéglin avec 1.700 emplois. Sur ces deux dernières aires se situent cinq zones d'activités multisectorielles, deux zones d'activités spécialisées dans la filière bois et la production végétale et un aérodrome situé près de Serres. Au niveau départemental, les aérodromes sont spécialisés dans la formation, la conception, la fabrication et la maintenance d'appareils de vol.



Figure 18 : Zones d'activités dans les Hautes-Alpes
Source : Hautes-Alpes Développement, 2009

2.11.5 Les Alpes de Haute-Provence

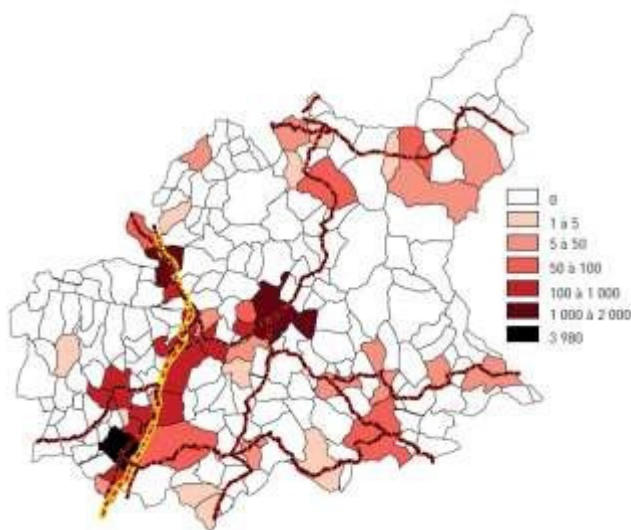


Figure 19 : Emploi total des ZAE dans les communes dont la surface des ZAE est supérieure à 25 ha
Source : CCI Alpes-de-Haute-Provence, MDE04, IGN

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, la principale aire, le Val de Durance, est située au sud du département, sur l'axe Sisteron-Manosque. Le département comprend au total 53 zones d'activités, réparties dans 45 communes du département et concentrent au total près de 10 500 emplois. La moitié des zones d'activités se situe dans le Val de Durance, dont les plus importantes se trouvent à Manosque et Peyruis. Le Val de Durance concentre les activités industrielles, dédiées notamment à la cosmétique, la chimie et l'agroalimentaire, les activités de BTP et de génie civil et le commerce.

2.11.6 Le Vaucluse

En ce qui concerne le Vaucluse, il existe dix principales aires économiques. Celles-ci concentrent près de 100.000 emplois, représentant 58% de l'emploi salarié du département en 2013. Selon les aires, l'orientation sectorielle est différente, et fonction de la vocation des zones d'activité économiques (ZAE) qui y sont implantées. Parmi ces dix aires, trois sont orientées vers les activités commerciales : Avignon Nord, Orange Coudoulet-Les Crémades et Pertuis Saint-Martin. Elles concentrent plus de 13.000 emplois, dont 46% sont consacrés au commerce. Outre le commerce, chacune de ces zones présente une seconde orientation : les activités de transport-logistique pour Avignon Nord (15% des emplois sur cette zone), l'industrie pour Orange Coudoulet-Les-Crémades (25% des emplois sur cette zone) et les activités de service pour Pertuis Saint-Martin (25% des emplois sur cette zone). Pour les zones d'Avignon-Courtine et Cavaillon, celles-ci sont tournées vers les activités tertiaires, en particulier le transport et la logistique, puisque de grands établissements de ce secteur y sont implantés et que s'y concentrent près de 2 400 emplois (25% des emplois du transport et de la logistique du Vaucluse). La zone d'Apt est à dominante industrielle, tournée vers le secteur alimentaire et la fabrication de matériel à usage médical et présente

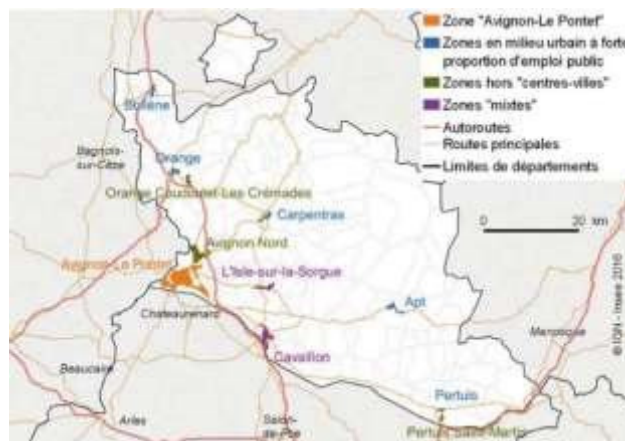


Figure 20 : Typologie sectorielle des zones de concentration de l'emploi dans le Vaucluse
Source : Insee, 2016

également un caractère commercial, avec la zone de Lançon Eygoux. La zone Avignon Agroparc est également à dominante industrielle, avec l'installation de grandes entreprises dont l'une dédiée à la fabrication d'éléments en plâtre et l'autre aux industries agroalimentaires et aux services aux entreprises.

Enfin, trois zones sont orientées vers les services à la population : Avignon-Le Pontet, Carpentras et Orange et concentrent au total 30 300 emplois. Les principaux secteurs sur ces zones sont ceux liés à l'enseignement, la santé, l'action sociale et l'administration, les activités d'hébergement et de restauration et les services publics.

2.12 Les Métropoles au cœur du développement des territoires

Au cours des dernières années, la gouvernance locale a particulièrement évolué, avec l'affirmation des Métropoles. Créé par la loi du 16 décembre 2010, le statut de Métropole avait vocation à renforcer les grandes agglomérations, considérées comme moteur de la croissance et de l'attractivité du territoire. Par la suite, la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, a renforcé le rôle des grandes agglomérations urbaines, qui concentrent les sièges de centres universitaires ou de recherche, d'équipements structurants et de pôles culturels, et qui sont moteurs de l'innovation et du développement des territoires.

La Métropole dispose de nombreuses compétences : développement et aménagement économique, social et culturel, aménagement de l'espace, politique de l'habitat, politique de la ville, gestion des services d'intérêt collectif, protection et mise en valeur de l'environnement, politique du cadre de vie et organisation des transports sur leur périmètre.

2.12.1 Aix-Marseille-Provence

Fondée le 1er janvier 2016, la Métropole Aix-Marseille-Provence (AMP) regroupe six anciennes intercommunalités, qui concernent Marseille-Provence, Pays d'Aubagne et de l'Etoile, Pays d'Aix, Pays Salonais, Istres Ouest-Provence et Pays de Martigues, soit 92 communes. Structurée autour de 6 conseils de territoire, et dont le périmètre est proche de 3.000 km², AMP constitue la plus grande intercommunalité de France (4,5 fois plus grande que le Grand Paris et 6 fois supérieure au Grand Lyon). Elle représente 10% de la superficie du territoire régional. AMP concentre sur son territoire 1,8 million d'habitants, lui permettant d'être la deuxième agglomération française avec près de 740.000 emplois.

La Métropole AMP présente de nombreux atouts. Tout d'abord, elle bénéficie d'une attractivité certaine en raison de la présence d'infrastructures de transport développées (Grand Port Maritime de Marseille, aéroport de Marignane), de sa position stratégique de « carrefour routier » entre le Nord et le Sud de l'Europe, de sa bonne accessibilité ferroviaire aux principales métropoles (Paris, Barcelone, etc.) et de sa bonne position géographique pour les réseaux numériques avec la constitution d'un hub provençal comme carrefour de plusieurs câbles continentaux de fibre optique et le développement de sites de stockage et de valorisation de données. En outre, avec l'organisation de nombreux événements (Marseille Capitale Européenne de la Culture

en 2013, Marseille Capitale du Sport 2017, etc.) et de nouveaux aménagements (réaménagement du Vieux Port, requalification de la Friche Belle de Mai, Programme Euroméditerranée, etc.), la Métropole continue de renforcer son attractivité et son image.

Dans le champ économique, le tissu économique de la Métropole AMP est diversifié. La Métropole dispose sur son territoire de filières qui recoupent les filières régionales et sur lesquelles elle peut développer des activités d'excellence, notamment :

- l'aéronautique : la Métropole concentre près de 35.000 emplois, dont 10.000 emplois pour le cœur de la filière, avec un pôle dans la construction et la réparation d'aéronefs, constitué autour de Dassault, Thales et Airbus Helicopters ;
- le numérique : avec près de 40.000 emplois, la Métropole se positionne au 3ème rang des Métropoles françaises dans ce domaine ;
- les activités maritimes, de transport et de logistique : la Métropole concentre près de 54.000 emplois dans cette filière et dispose d'infrastructures développées telles que le Grand Port Maritime de Marseille et de grands opérateurs dans ce domaine ;
- l'eau : la Métropole concentre près de 9.000 emplois dans cette filière et dispose à la fois de grandes entreprises, de centres de recherche, du pôle Eau et du cluster Ea Ecoentreprises sur son territoire ;
- l'énergie : avec près de 10.000 emplois, la Métropole est positionnée sur les segments de l'électricité, le gaz, le nucléaire et les énergies renouvelables (photovoltaïque, solaire, etc.). Outre l'existence de centres de recherche et de pôles (Mer Méditerranée, Cap énergies) dédiés à ce domaine présents sur son territoire, AMP accueille également le grand projet de recherche ITER, dédié à la fusion nucléaire ;
- la santé et le bio-médical : cette filière comprend 76.000 emplois sur le territoire de la Métropole et bénéficie, dans son développement, de l'existence de nombreuses start-ups dans ce domaine, du second pôle hospitalier universitaire de France et de centres de recherche (Centre d'Immunologie de Marseille Luminy, Cancéropôle, etc.) ;
- le tourisme et l'art de vivre : ce secteur, fort de ses 60.000 emplois, bénéficie du développement de l'activité touristique maritime, des atouts géographiques et climatiques de la Métropole (les calanques, etc.), du positionnement de la Métropole dans le tourisme d'affaires et de l'organisation de grands événements (Capitale Européenne de la Culture 2013, Capitale Européenne du Sport 2017, etc.) ;
- la micro-électronique : la filière concerne 5.000 emplois sur la Métropole et se développe autour de deux leaders (STMicroelectronics, Gemalto) et de l'éclosion de nombreuses start-ups, permettant de constituer un véritable écosystème dans cette filière sur le territoire métropolitain ;
- le raffinage, la chimie et la plasturgie : avec près de 10.000 emplois, la filière sur la Métropole se positionne sur de nouveaux segments pour assurer son développement (matériaux du futur, etc.).

A cela s'ajoute le fait que la Métropole bénéficie du dynamisme de la sphère présentielle sur son territoire, en lien avec l'essor de l'activité touristique et des services dédiés à la population locale. En 2012, la sphère présentielle regroupait 69% de l'emploi total de la métropole, comptant notamment des emplois qualifiés dans la santé.

La Métropole se distingue également en ce qui concerne l'activité de recherche, avec un nombre de productions scientifiques relativement favorable, en particulier dans les domaines de la santé, l'énergie et l'instrumentation. Elle est également bien positionnée dans les coopérations technologiques, ouvertes à l'international, permettant à la métropole de développer son attractivité, en particulier dans les domaines liés à la santé, les TIC et l'instrumentation. Les coopérations à l'international se déploient également dans le cadre de co-brevets au niveau d'AMP, puisque 24% d'entre eux impliquaient un partenaire étranger contre 19% dix ans plus tôt et permettant à la métropole de dépasser certaines autres grandes agglomérations comme Lyon ou Cannes-Sophia-Antipolis.

Toutefois, la métropole est confrontée à des défis. En premier lieu, elle fait partie des agglomérations faiblement dynamiques au niveau national du point de vue démographique, avec un taux de croissance annuel moyen entre 2007 et 2012 de l'ordre de 0,2%. La croissance démographique d'AMP est portée par un solde naturel positif, tandis que son solde migratoire est, quant à lui, négatif.

Les agglomérations d'Aix-en-Provence et de Marseille sont marquées par une faiblesse en matière de construction neuve et de durées d'acquisition dans le neuf et l'ancien les plus élevées en France (18 ans dans le neuf et 25 ans dans l'ancien). En outre, la Métropole est déficitaire dans ses échanges démographiques avec la périphérie proche. Ce phénomène est particulièrement marqué pour les 25-34 ans (jeunes actifs) et les 35-49 ans ; phénomène à mettre en lien avec les difficultés à acquérir dans la Métropole et la préférence accordée à la maison individuelle et à l'accession à la propriété.

Les enjeux pour la Métropole en matière d'attractivité est d'attirer et de retenir les talents (chercheurs, étudiants, entrepreneurs, etc.), nationaux comme internationaux. Cela passe notamment par une stratégie de communication focalisée sur des cibles stratégiques pour améliorer l'image de la Métropole, développer l'accessibilité du territoire en améliorant les connexions (train, lignes aériennes, etc.) avec l'extérieur, mais surtout en améliorant le cadre de vie. En effet, l'effet de l'«héliotropisme» n'est plus suffisant pour espérer attirer de nouvelles populations et les talents, qui, dans leurs stratégies résidentielles, se réfèrent de plus en plus à la qualité du cadre de vie (pollution, embouteillage, coût du logement, aménités, etc.).

Concernant l'évolution de l'emploi, celui-ci a été important sur le territoire métropolitain entre 2007 et 2012, notamment concernant les fonctions métropolitaines (+20% contre 12% au niveau national). Cet essor traduit notamment le dynamisme économique et innovant de la Métropole. Toutefois, celle-ci n'est pas encore suffisante pour compenser l'augmentation du taux d'activité ; le taux de chômage étant supérieur à la moyenne nationale. En outre, la Métropole doit faire face à de fortes disparités territoriales et au problème de l'accès aux ressources de la métropole (emploi, logement, éducation etc.).

Le premier enjeu pour la Métropole en matière de développement socio-économique est de soutenir et d'accélérer le développement des filières d'excellence historiques et émergentes pour réduire le déficit d'emplois, notamment au travers de l'amélioration de l'offre foncière et immobilière, de l'amélioration de l'environnement urbain et le développement de l'innovation : amélioration continue de l'excellence de l'enseignement supérieur et de la recherche, accélération des connexions entre le monde économique et celui universitaire, meilleure organisation des outils en faveur de l'innovation, valorisation et accélération de la

dynamique de l'entrepreneuriat innovant sur le territoire. Par exemple, l'Opération d'Intérêt National, Euro-méditerranée, est un puissant outil de développement économique et territorial. Son ambition est de porter l'aire marseillaise au niveau des plus grandes agglomérations européennes, au travers de nombreux projets structurants (Cité de la Méditerranée, Belle-de-Mai, quartier d'affaires de la Joliette, etc.).

De même, il s'agit de soutenir tous les acteurs (seniors, jeunes, ...) concourant au développement économique métropolitain, par l'amélioration des compétences des actifs, et notamment des plus jeunes, l'amélioration de l'accès à l'emploi, le soutien à l'entrepreneuriat et à la création d'entreprises dans les activités de proximité.

2.12.2 Nice Côte d'Azur

Créée le 1^{er} janvier 2012, Nice Côte d'Azur (NCA) est la première métropole créée dans le cadre de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales. Depuis le 1^{er} janvier 2014, son périmètre englobe 49 communes s'étendant de la Méditerranée aux montagnes du Mercantour, couvrant ainsi plus d'un tiers du département des Alpes-Maritimes. Sur ses 538.600 habitants recensés en 2011, 344.100 sont niçois. La Métropole se compose de trois territoires bien distincts : le littoral, caractérisé par une densité de la population élevée, le Moyen-Pays, qui accueille une majorité de familles et de jeunes actifs et le Haut-Pays qui s'étend de la Vallée de la Tinée à la frontière italienne⁷.

Dépoussiérant son image de destination pour touristes, **NCA s'est affirmée comme une métropole pionnière en matière d'innovation** pour se classer, dès 2015, parmi les cinq premières smart cities au monde, rivalisant avec Londres, Barcelone, New York et Singapour (Juniper Research, 2015). Son caractère pionnier est salué tant par les rapports ministériels que par les cabinets de conseils spécialisés : son modèle économique et sa gouvernance font aujourd'hui autorité et sont référencés dans tous les benchmarks mondiaux de la smart city.

A l'est, une douzaine d'établissements de recherche, de formation mais également de soins, préfigurent l'émergence d'une cité européenne de la santé ; à l'ouest, la Nice du XXI^e siècle est en plein essor : le quartier du Grand Arénas est appelé à devenir un centre international d'affaires, incluant un pôle d'échange multimodal et un parc des expositions de 65.000 m², directement relié à l'aéroport international. Le quartier de Nice Méridia présente d'ores et déjà les caractéristiques d'une technopole urbaine dédiée aux activités technologiques, à la recherche, à la formation, et lieux d'expérimentations pilotes pour bâtir la Smart City. Ces deux éco-quartiers forment les têtes de pont de l'Opération d'Intérêt National de la Plaine du Var, qui conforte l'ambition d'une métropole interconnectée et durable où cohabitent harmonieusement le résidentiel, les espaces verts, les commerces et bureaux, les différents types de populations - résidents, étudiants, chercheurs, industriels, visiteurs.

Cette opération d'intérêt national, portée par l'EPA, qui redynamise l'Eco Vallée à travers des aménagements urbains, une diversification commerciale, une offre de logement renouvelée, le support d'une mobilité

⁷ Source : Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur – No 7, 27/11/2014

intelligente (tramway, véhicules électriques et partagés), **s'accompagne de tout un ensemble de politiques publiques favorables à l'innovation**. Celles-ci visent prioritairement à accompagner au mieux la réussite entrepreneuriale et à favoriser le maintien et la création d'emplois sur le territoire. Revitalisation des sites d'activité économique, développement des structures d'accueil des startups (pépinière du CEEI, hôtel d'entreprise, ...), renforcement des aides allouées aux entreprises, soutien à l'attractivité internationale et à l'implantation d'entreprises en lien avec l'agence de promotion Team Côte d'Azur, la Métropole NCA est aujourd'hui un territoire attractif tant pour la qualité de vie que pour les affaires.

Le trait caractéristique majeur du territoire est en effet d'être devenu en quelques années **un grand laboratoire d'innovation, un «Living Lab»**, pour construire la ville intelligente et permettre le développement de collaborations entre les différents acteurs économiques du territoire. Les partenaires industriels tout d'abord, impliqués dans des programmes de coopération comme IBM, EDF, ERDF, Veolia, Orange, Cisco, Bosch, Schneider Electric... avec des résultats tangibles comme l'implantation d'IBM et d'EDF dans la technopole de Nice Méridia et la mise en place du premier centre d'hypervision urbaine en France. Les PME du territoire et les créateurs de jeunes pousses ensuite, dont plus de 91 start-ups et 398 emplois créés depuis 2009 par le seul Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation (CEEI) de Nice. Cette dynamique est caractérisée par la labellisation French Tech Côte d'Azur depuis 2015. L'Université de Nice Sophia Antipolis, les Ecoles comme l'EDHEC, la Sustainable Design School et les Instituts de recherche publique regroupés au sein d'Université Côte d'Azur, labélisée IDEX (Initiative d'Excellence), l'Institut Méditerranéen du Risque, de l'Environnement et du Développement Durable (IMREDD) et son « Smart City Innovation Center » illustrent, aujourd'hui, parfaitement cette coopération. **La plateforme collaborative « Smart City Innovation Center » est la première réalisation concrète de cette rencontre des activités de R&D, des grandes entreprises partenaires, des PMI, PME, TPE et startups, des laboratoires de recherche**. Les nombreux pôles de compétitivité, enfin (Cap Energies, SAFE, Eurobiomed, Optitec, Mer, SCS), sont partenaires de cette démarche qui fait de la Métropole NCA un territoire démonstrateur d'innovation à l'échelle « 1 » ou à échelle réelle.

Cette stimulation des collaborations industriels-recherche, public-privé, fait de la métropole le territoire de référence pour **4 filières d'excellence** :

- le tourisme d'affaires, avec l'arrivée du parc des expositions dans le cadre du Grand Arenas ;
- les technologies vertes ou cleantech : de Nice Grid à Interflex, la MNCA conforte sa position de premier réseau de Smart Grids en France. Première métropole à s'équiper d'un hyperviseur urbain, la Métropole est reconnue comme leader dans les réseaux électriques intelligents ;
- la santé et l'autonomie : siège de France Silver Eco, la Métropole dessine la future cité européenne de la santé ;
- Smart city ou ville intelligente : la Métropole est la première à s'être dotée d'une organisation transversale intégrant un centre de pilotage urbain et une gouvernance dédiée à la thématique de la Smart City (le Centre d'Excellence Smart City). **Ce modèle de pilotage accroît l'efficacité opérationnelle des métiers de la collectivité** (mutualisation des moyens, transversalité des actions, réduction des dépenses

d'infrastructures, prévision et anticipation pour l'exploitation et gestion de crise) **et offre une meilleure qualité de service aux citoyens** (offre de services personnalisés, participation citoyenne au développement de la cité). Cette stratégie smart city se décline principalement dans 4 domaines d'application :

- le management des risques ;
- l'environnement ;
- la mobilité intelligente ;
- l'énergie.

Les bénéfices attendus sont nombreux et toujours dans le respect **de l'équité territoriale** (littoral, moyen, haut pays) : économies d'énergie, de ressources (eau, recyclage des déchets) et de coût d'exploitation, réduction des émissions de GES, réduction des nuisances au niveau des espaces publics, amélioration de la qualité de vie, santé connectée, sensibilisation/aide à la décision, gestes économes des habitants, prévention et gestion des risques naturels,...

L'innovation n'est plus simplement numérique, elle est devenue un mode de gouvernance, une solution de création et de gestion de l'expérience urbaine, et le moteur de la stratégie de développement économique de la métropole. La mise en œuvre des solutions innovantes par la Métropole NCA est le pré-requis de leur duplication et de leur déploiement à l'échelle régionale. La Métropole NCA pourra, ainsi, conforter son rôle de locomotive économique régionale, accroître la visibilité nationale et européenne de sa stratégie de «Métropole intelligente», et hisser la région Provence-Alpes-Côte d'Azur au rang de première smart région d'Europe.

ANNEXE 3 : FICHES DESCRIPTIVES DES FILIÈRES STRATÉGIQUES ET DES TECHNOLOGIES CLÉS

3.1 Énergies de demain et écotecnologies : énergie bas carbone, eau et déchets

La consommation énergétique régionale représente environ 8,5 % de la consommation nationale, tandis que la production d'énergie primaire régionale pèse moins de 1 % de la production nationale (avec 1,31 Mtep)⁸. La région produit 55% de sa consommation électrique (majoritairement production d'hydroélectricité). Ces données illustrent la forte dépendance énergétique du territoire et la nécessité d'optimiser la production et la gestion de l'énergie.

La région dispose d'un positionnement différenciant en matière d'énergie bas carbone, grâce à la présence de projets d'envergure comme ITER, Flexgrid, ou Energies Marines Renouvelables (l'éolien offshore flottant, ...), de grands groupes nationaux et internationaux, de centres de recherche de rang national et international et des start-ups à la pointe.

Dans le cadre des « cleantech », la région peut compter également sur un avantage compétitif lié aux solutions technologiques pour le traitement des déchets, sur des compétences de recherche et sur des entreprises spécialisées dans le domaine de l'eau. Avec 716 kg de déchets collectés par habitant dans la région, le traitement et la gestion des déchets est une filière en plein essor.

Dans le secteur de l'eau, de nombreux aménagements hydrauliques et la présence de leaders, d'entreprises et de laboratoires académiques reconnus (IRSTEA, LM2P2) justifient le positionnement de la région sur ce secteur, soutenu par la présence du pôle Eau et du cluster Ea éco-entreprises.

S'agissant du Génie Ecologique, la compétence régionale est reconnue, tant au niveau des BE que des entreprises spécialisées et les spécificités et les contraintes régionales en matière de biodiversité conduisent à soutenir ce secteur, déjà exportateur.

Enfin, les nouveaux modèles économiques - l'économie circulaire qui inclut l'ensemble du cycle de vie des produits, l'écoconception, l'Ecologie Industrielle Territoriale, l'« Economie de la Fonctionnalité », la consommation responsable et la valorisation des déchets - contribuent fortement à la structuration d'une région plus économe en ressource.

La filière regroupe environ 6.500 établissements pour près de 55.000 emplois (croisement entre les chiffres d'EDF et de l'INSEE). L'écosystème s'est structuré autour de grands groupes. La région compte également plusieurs structures d'accompagnement : Capenergies, pôle Mer Méditerranée, pôle Eau, EnvirobatBDM, cluster Ea Ecoentreprises, etc. et près de 20 organismes de recherche spécialisés (Division d'Ingénierie du Parc nucléaire en exploitation d'EDF), Enerplan, GERES, Observatoire Méditerranéen de l'Énergie, Plan Bleu, Cerege, Irstea, BRGM, Collège de France, Centre d'océanologie de Marseille, Cemagref, etc.).

⁸ Chiffres 2015

La filière est de facto en corrélation avec la plupart des autres filières présentes dans la région : maritime (éolien offshore flottant et énergies marines), chimie et matériaux (à travers les activités liées à la valorisation et la réduction à la source), optique et photonique (pour le contrôle et le suivi des émissions de CO₂), transports, agriculture-agroalimentaire et BTP (éco-matériaux et valorisation des déchets du BTP).

Le développement de la filière s'appuie sur les technologies numériques et la chimie-environnement.

Localisation des activités : la région accueille un tissu riche d'entreprises dans les domaines de la production d'énergies bas carbone (nucléaire, hydroélectricité et aquathermie, photovoltaïque, solaire thermique et thermodynamique à concentration, bioénergies incluant la biomasse et les biodéchets, éolien terrestre et offshore flottant), des smart grids, de l'eau et des déchets (gestion et valorisation). Ces activités se répartissent sur le territoire régional selon la localisation des ressources (Marseille Cadarache pour le nucléaire, par exemple).

Les activités de recherche dans le domaine de l'énergie se concentrent notamment au CEA de Cadarache, avec ITER et à la Cité des énergies. Les compétences de la région reposent également sur les laboratoires de l'Ecole Centrale et sur l'IMREDD.

Tendances du marché :

- le marché de l'énergie s'oriente de plus en plus vers la production d'énergies bas carbone (éoliennes flottantes, biomasse, photovoltaïque etc.). Cette tendance est soutenue par les avancées permises en matière d'intégration des réseaux énergétiques et télécoms/numériques pour la constitution de réseaux, immeubles ou quartiers « intelligents » assurant une gestion plus efficace des ressources énergétiques ;
- le grand nombre de territoires lauréats de l'Appel à Projets « Territoires à Energie Positive pour la croissance Verte » (TEPCV) est un facteur de dynamisation du marché des « énergies de demain » ;
- pour les Energies Marines Renouvelables, la Région dispose d'un tissu d'entreprises compétentes (avec un potentiel d'expérimentation et de développement spécifique à la façade méditerranéenne) ;
- la valorisation et la meilleure gestion des ressources en eau et l'amélioration et protection de la ressource pour les captages d'eau potable, etc., ainsi que le traitement performant des eaux marquent l'évolution de la filière avec la meilleure gestion patrimoniale des réseaux ;
- la réduction des impacts environnementaux des services d'eau et d'assainissement participent également à la tendance d'optimisation de la gestion des ressources ;
- la réduction à la source de l'utilisation des matières premières et la gestion des déchets avec valorisation énergétique ou matière de ressources préalablement triées complètent ces tendances de marché.

3.2 Aéronautique, spatial, naval et défense

La filière couvre une large gamme d'activités de pointe touchant aux dirigeables, aux avions légers, aux hélicoptères, au spatial, à la défense et à la sécurité globale. Elle regroupe environ 190 entreprises représentant

près de 50.000 salariés. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur bénéficie de l'implantation d'acteurs mondiaux de l'industrie de la défense et de la sécurité civile, de l'aéronautique et du spatial (1^{ère} filière industrielle de la région). L'écosystème est structuré autour de grands donneurs d'ordre qui drainent un vaste réseau de PME sous-traitantes et leur apportent une base technologique solide.

Au croisement de ces industries d'excellence, deux segments émergents sont appelés à se développer : le dirigeable (l'une des composantes de la solution « Transport de demain » de l'industrie du futur) et le marché dual du drone (sur le segment de la surveillance).

De même, des technologies clés comme la robotique sous-marine, les systèmes embarqués, la cyber-sécurité et les senseurs comme l'acoustique, sont au meilleur niveau mondial.

La région se place en deuxième position au niveau national en termes de présence industrielle et de capacités de recherche dans le secteur aéronautique et spatial. L'écosystème est complété par des structures d'accompagnement reconnues au niveau national et européen, notamment les pôles de compétitivité SAFE et Mer Méditerranée, les clusters EDEN, EXCELL'AIR, Toulon Var Technologies, ou Henri Fabre. Une dizaine de laboratoires et de centres de recherche viennent en appui de la filière sur des secteurs complémentaires (microélectronique, optique-photonique, télécommunications, métrologie, biotechnologies, technologies de l'image, matériaux avancés...). Enfin, 59 laboratoires de recherche, écoles et universités sont dédiées à ses activités (ONERA, Institut FRESNEL, INRIA, CNRS, IFREMER...).

Les atouts régionaux reposent sur la capacité, à l'échelle régionale, à couvrir toute la chaîne de valeur, de l'amont à l'aval et sur une forte maîtrise technologique partagée. En effet, cette combinaison inédite de secteurs de pointe qui s'interfacent, permet d'adresser collectivement les enjeux de compétitivité industrielle autour de l'usine du futur, et de mutualiser des moyens autour de plateformes multipartenariales. Avec le Technocentre Henri Fabre et la plateforme Inovsys, les PME conservent une avance technologique autour de la mécanique, des matériaux avancés et des procédés du futur. Le projet structurant System Factory sur les systèmes complexes industriels (naval, opérations aériennes et spatiales) complète ces atouts.

Localisation des activités : les entreprises se concentrent essentiellement à Marignane et à Cannes autour des sites d'Airbus Helicopters et de Thales Alenia Space. Les zones d'emploi de Marseille-Aubagne et d'Aix-en-Provence regroupent conjointement près de 75% des emplois dédiés à la chaîne d'approvisionnement régionale de la filière. Celles de Cannes - Antibes et de Nice concentrent près de 15% des effectifs de la filière. Le Var est le premier département de défense en France, grâce notamment à la présence du 1^{er} port militaire français. Les activités maritimes de défense se concentrent surtout près de Toulon avec la base navale (PIB annuel : 1,1 Mds d'€). Autour de grands groupes, se développe un écosystème de dimension européenne dédié aux hautes technologies Sécurité/Sûreté. La zone d'Istres est appelée à se développer autour des avions du futur socle de la filière émergente du « dirigeable ».

Tendances du marché :

Les tendances de la filière sont orientées vers le développement de produits plus respectueux de l'environnement (aérodynamisme performant, poids réduit, moteurs à moindre consommation intégrant des technologies de plus en plus complexes), et sur une performance industrielle « supply chain » dans une

organisation d'entreprise étendue, avec l'essor accéléré de logiciels, d'objets communicants et de services informatisés.

Dans un contexte international incertain, il s'agira de développer des produits sécurité/ sûreté répondant aux nouvelles exigences d'un marché évolutif sans cesse plus concurrentiel et ouvert.

La filière joue un rôle central dans le déploiement d'une stratégie industrielle inter-filières autour des enjeux de l'Industrie du Futur, d'un leadership à prendre sur les marchés du futur par une mise en synergie de l'offre technologies et par le partage de méthodes en partant d'un socle de liens déjà existants et de nouvelles coopérations à structurer.

3.3 Industrie maritime, portuaire et logistique

Le secteur de la logistique est issu de l'activité Transport et Logistique, qui représente 114 000 emplois, soit 10% de l'emploi salarié. En 2013, ce secteur d'activité a généré pour la région 7,4 Milliards de valeur ajoutée (source INSEE), soit 5,4% de la VA totale de la région. Cette position de la logistique s'appuie sur diverses infrastructures:

- trois ports majeurs, dont le premier port français en tonnes transportées (Marseille) ;
- des liaisons et ports fluviaux ;
- un réseau ferroviaire concentré sur deux axes : le Rhône et la bande littorale ;
- plusieurs dispositifs de transports combinés rail-route/fleuve-route ;
- un réseau autoroutier rayonnant à 180° avec un axe intérieur (A8, A51), littoral (A50-A57-A8 Est), rhodanien (A9) et languedocien (N113-A54-N568) ;
- deux aéroports de fret majeurs (Marseille et Nice 1er et 5ème aéroport fret de province).

L'industrie maritime marque fortement l'histoire de la région : jusqu'en 1966, elle compte trois grands chantiers de construction navale à La Ciotat, La Seyne et Port-de-Bouc. Quant à la réparation navale, elle est, jusqu'à la fin des années 70, une des activités les plus importantes de l'économie marseillaise (cf. la mise en service de la forme 10 en 1975). Les activités sous-marines (plongée professionnelle, océanographie, robotique, services offshores pétroliers et gaziers, câblage, archéologie, ...) marquent également l'histoire de la région. La région compte 135 ports de plaisance et de pêche.

Les filières de l'industrie maritime et logistique sont une des clés de voûte de l'ensemble des secteurs industriels et de services régionaux : tourisme, commerce,... Elles s'appuient sur l'ensemble des technologies clés.

Les entreprises de la filière sont suivies par diverses structures d'accompagnement (Cluster PACA Logistique, Union Maritime et Fluviale de Marseille-Fos, Observatoire Régional des Transports, Pôle de compétitivité Mer Méditerranée, Cluster Riviera Yachting Network). La filière compte des laboratoires comme le CRET-LOG à Aix-en-Provence (management de la firme, performance et création de valeur, etc.) et l'INRETS à Salon-de-Provence (transports et sécurité). Les Chambres de Commerce Territoriales, le Comité Régional des Pêches Maritimes et Elevages Marins, IFREMER, les Universités complètent les acteurs de l'écosystème.

Le Pôle de compétitivité Mer Méditerranée, qui a pour ambition de développer durablement l'économie maritime et littorale, rassemble, à lui seul, plus de 400 acteurs du secteur. Ses Domaines d'Activités Stratégiques sont la sécurité et la sûreté maritimes, le naval et le nautisme, les ressources énergétiques et minières marines, les ressources biologiques marines, l'environnement et l'aménagement du littoral, les ports, les infrastructures et les transports maritimes.

Le Cluster Riviera Yachting Network fédère de son côté 90 entreprises, dont les principaux chantiers de réparation navale haute plaisance.

Le GPMM accueille une activité de réparation navale avec 9 formes de radoub dont la plus grande de Méditerranée, la « forme 10 ». Cette forme, avec ses 465 mètres de long pour 85 mètres de large, pourra accueillir les grands paquebots de croisière.

La filière pêche est organisée, outre son comité régional, autour de deux comités départementaux, dix-sept Prud'homies et une Organisation de Producteurs. Elle se caractérise par des sorties en mer de courte durée et une vente à quai, ou dans des circuits courts, qui permettent d'assurer la qualité et la fraîcheur des débarquements.

Localisation des activités : les installations du Grand Port Maritime de Marseille s'étendent jusque dans le Golfe de Fos sur plus de 10.000 hectares. Le foncier logistique est concentré dans le département des Bouches-du-Rhône, au sud de la « Dorsale » logistique. On estime que ce département accueille environ 3 millions de m2 d'entrepôts qui approvisionnent largement le tissu économique et résidentiel de l'est de la région. Cette localisation historique s'explique notamment par :

- le poids de l'activité maritime (GPMM) et des activités industrielles associées ;
- la disponibilité du foncier et les projets d'aménagement associés (Clésud, Distriport, St Martin de Crau) ;
- la présence d'infrastructures de transport et les articulations entre elles.

Le Port de Toulon affiche un réel dynamisme avec 1,3 million de voyageurs (chiffres 2014). Ce trafic est principalement lié à la liaison vers la Corse (1^{er} port continental de desserte avec 1,2 million de passagers, +13,6%). Côté fret, un service roulier a été mis en place en 2011 vers la Turquie. À raison de trois allers-retours par semaine, 50.000 remorques ont été traitées au cours de l'année 2015.

Les activités de plaisance et de grande plaisance sont localisées sur l'ensemble du littoral régional : plutôt à l'est en ce qui concerne les services et à l'ouest pour la réparation et la maintenance. A côté des chantiers de Toulon, la Seyne/Saint-Mandrier (jusqu'à 60 m+ et 670 t) et de Marseille, le pôle de La Ciotat occupe une place significative et dispose d'infrastructures importantes, dont un ascenseur à bateaux d'une capacité de 2.000 tonnes.

La réparation navale lourde se concentre à Marseille (forme 10).

Les activités sous-marines et les services pour l'offshore sont principalement partagés dans les pôles de Toulon et de Marseille.

Tendances du marché :

- les solutions de mobilité intelligente et de multi-modalité, les solutions info-logistiques sont en essor ;
- la logistique verte, avec la recherche de modes de transport et de logistique les plus respectueux de l'environnement, constitue également une tendance marquante. A titre d'exemple, l'objectif « Navire du futur » qui permettra, sur les 10 prochaines années, la réduction, de 50 % des émissions de gaz à effet de serre, de 50 % l'impact environnemental, la baisse des coûts et du temps de maintenance ou la logistique collaborative qui favorise la performance sur la supply chain par un ensemble d'interactions entre deux ou plusieurs acteurs, présents sur la chaîne ;
- la modernisation portuaire est un enjeu important pour les bureaux d'études et les entreprises françaises des travaux publics maritimes. Elle leur offre des perspectives de marchés en Europe et également en Afrique du Nord, Amérique et Asie, continents où les firmes françaises sont bien présentes ;
- les écotecnologies s'incarnent également par de nouveaux produits, à l'exemple du navire vert et de nouveaux procédés de conception et de réparation respectueux de l'environnement ;
- l'essor de l'activité de démantèlement de navires est notable ;
- le marché du refit de yacht demeure en hausse avec un accroissement de la taille des bateaux ;
- la valorisation touristique des activités portuaires et maritimes est également à signaler.

3.4 Agriculture, agro-alimentaire et cosmétiques

Le positionnement stratégique régional est centré sur la production de produits de qualité et sur la valeur ajoutée. Avec une dynamique confirmée en agriculture raisonnée et biologique, de nombreux labels de qualité et de forts savoir-faire en confiserie, biscuiterie, plats cuisinés, transformation de fruits et légumes, arômes, souvent à connotation "terroir", plutôt positionnés sur des marchés haut de gamme, voire de niche, ces secteurs disposent d'une bonne image auprès des consommateurs. Ce positionnement est conforté par une connotation positive de la Provence utilisée par les entreprises comme vecteur d'image tant sur le marché régional que national ou à l'export.

L'écosystème est constitué :

- par la présence de quelques grands groupes coexistant avec des TPE/PME transformant globalement assez peu les productions primaires locales pourtant diversifiées et générant de l'emploi non délocalisable ;
- par un bassin de consommation important.

En ce qui concerne la cosmétique et la parfumerie, la chaîne de production est complète au niveau régional et adossée à une production agricole dédiée aux plantes à parfum, aromatiques et médicinales. Il s'agit d'une activité historique au niveau régional (activité présente depuis le milieu du 18^{ème} siècle autour des parfumeurs

de Grasse) et aussi organisée sur une production agricole de qualité comme la lavande AOC « huile essentielle de Haute Provence ».

La région bénéficie d'une diversité importante des produits de l'agriculture avec un leadership sur plusieurs filières : fruits (pompes, poires, cerises, figues), légumes (salades, courgettes, potirons), olives, riz, fleurs coupées, plantes à parfum, certaines de ces filières ayant une forte renommée (huile d'olive, vin...). La région dispose d'outils et moyens logistiques dédiés à la filière (ex. : un marché-gare, ...).

Ce positionnement repose également sur une recherche et une expérimentation reconnues à la fois en agriculture, mais aussi sur les arômes et les additifs (grâce à l'INRA, à l'Université d'Avignon et aux différentes stations de recherche-expérimentation agricoles comme le GRAB, la Pugère, la Tapy, le CTIFL et les Universités de Nice et d'Avignon).

Les productions agricoles de Provence-Alpes-Côte d'Azur sont particulièrement exposées à l'apparition de dangers sanitaires notamment émergents, en raison principalement de 2 facteurs :

- des conditions climatiques particulièrement favorables aux maladies vectorielles (FCO, xylella fastidiosa, ...);
- de nombreuses voies d'échange (aéroportuaires, portuaires et routières) existant sur le territoire.

Or, le chiffre d'affaire des exportations de produits agricoles a représenté 2.414 millions d'euros² en 2015. Dans une économie où les barrières douanières ont progressivement été remplacées par les barrières sanitaires, il est essentiel de préserver l'acquis sanitaire tant sur les productions animales que sur les productions végétales. L'amélioration du statut sanitaire vis-à-vis de maladies existantes mais non encore gérées collectivement peut également être un atout supplémentaire pour maintenir les marchés, voire en conquérir de nouveaux.

Structuration de la filière :

La filière regroupe près de 27.000 établissements (dont 22.440 exploitations agricoles) pour environ 80.000 emplois (dont près de 43.000 dans les exploitations agricoles, 27.000 dans les industries agroalimentaires et 10.000 pour la parfumerie-cosmétique).

Plusieurs structures accompagnent la structuration de la filière, dont la Chambre Régionale d'Agriculture, Coop de France méditerranée, la FRIAA, CRITT Agro, les pôles de compétitivité Terralia et PASS, Agroparc, la Cité de l'Alimentation. On note également plusieurs organismes scientifiques (Centre de Recherche en Nutrition Humaine Méditerranée, INSERM, INRA, LIA, CTCPA), des laboratoires de recherche publique (Université Aix-Marseille I, II et III, Université d'Avignon, etc.) et des laboratoires privés.

Un lien fort existe avec la filière du tourisme-culture-art de vivre et sports à travers la valorisation de la production locale. Des complémentarités et des relations commerciales existent avec la filière logistique et transport.

Enfin, cette filière s'appuie sur diverses technologies pour améliorer les procédés : biotech, chimie numérique, optique et photonique.

Localisation des activités :

Les activités agricoles varient selon la géographie des territoires avec une activité d'élevage prédominante en montagne et une production viticole, céréalière, horticole et de fruits et légumes dans les plaines et proche du littoral. Les principaux sites pour les industries agroalimentaires se trouvent autour d'Avignon et Marseille-Aix-en-Provence, sur Nice et la zone entre Apt et Forcalquier. Le Var est spécialisé dans la viticulture.

Tendances du marché :

Les grandes tendances dans le domaine de l'agriculture concernent :

- l'agriculture durable et connectée : il s'agit de s'orienter vers des activités plus propres, plus compétitives produisant des produits de qualité, en utilisant notamment les technologies numériques et le big data. Ce mouvement vise à répondre aux nouvelles tendances de consommation (recherche de produits plus sains, traçabilité, etc.) ;
- l'achat local de proximité et en circuit court et l'identification de l'origine des produits ;
- la bioéconomie qui vise à assurer des valorisations alimentaires et non alimentaires des produits agricoles (biocarburants), la recherche d'alternatives aux protéines animales ainsi que la lutte contre le gaspillage ;
- la relation producteur/ consommateur évolue également à travers la mise en place de nouveaux modes de consommation, des démarches d'innovation collaborative et de l'usage d'interfaces numériques.

En ce qui concerne l'agroalimentaire et la cosmétique : la tendance est au développement de produits de qualité, naturels ou bio, ainsi qu'à la recherche de procédés de fabrication écologiquement durable et de production locale ; l'enjeu étant d'aligner les performances des produits naturels sur celles des produits conventionnels (texture identique, senteur plus subtile).

Les marchés s'ouvrent également au développement de produits et de packaging innovants adaptés à de nouvelles cibles (silver économie, marché masculin, marché ethnique). Les entreprises s'orientent de plus en plus vers la conception de produits et de soins à forte valeur ajoutée qualitative, organoleptique et technologique.

3.5 Santé

Dans la chaîne de valeur, le marché de la santé est, aujourd'hui, un marché global, dont la valeur repose essentiellement sur la recherche et le développement de nouvelles thérapeutiques, avec des éléments de diagnostics étroitement liés en amont de la filière.

Cette phase est créatrice d'emplois de très haut niveau, en nombre limité, mais résidents et non exportables. Le développement de nouvelles thérapies est un processus long et coûteux, les phases finales de validations cliniques chez l'homme et la distribution des produits sont principalement assurées par des entreprises majeures de l'industrie pharmaceutique avec lesquelles les ETI du secteur nouent des partenariats. Ces entreprises majeures apportent ainsi des fonds considérables permettant à ces ETI de poursuivre leur développement.

Structuration de la filière :

La filière regroupe environ 700 entreprises, dont 100 en biotechnologies. On compte environ une centaine de laboratoires, dont le Centre d'Immunologie de Marseille Luminy et l'Institut de Biologie du Développement à Marseille, ainsi que l'Institut de Biologie Valrose et l'Institut de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire à Nice. 4.400 chercheurs, ingénieurs et techniciens œuvrent dans les sciences du vivant. En oncologie, plusieurs établissements majeurs sont implantés : l'APHM, le CHU de Nice, l'Institut Paoli Calmettes ou l'Institut Antoine Lacassagne, ...

Le pôle de compétitivité EUROBIOMED est la principale structure d'accompagnement économique spécialisée en région. Le pôle contribue à la définition de la stratégie régionale, il mobilise et met en réseau ses entreprises adhérentes à travers notamment le soutien technique aux projets d'innovation territoriaux (labellisation, ingénierie et animation des entreprises et laboratoires). Il assure un rôle d'interface approfondi avec la SATT et les Universités Aix-Marseille Université et Nice Sophia Antipolis.

Les pépinières et incubateurs (PACA Est, Protisvalor, Grand Luminy Technopole, Impulse) complètent le dispositif d'accompagnement.

Plusieurs projets structurants alimentent la filière autour de trois territoires :

- le campus Timone, avec notamment l'IHU Méditerranée Infection (Institut Hospitalo-Universitaire), la Fondation GIPTIS (Genetics Institute for Patients, Therapies, Innovation and Science), l'Institut des Neurosciences de la Timone, le centre d'excellence DHUNE (maladies Neurodégénératives) et CERIMED (Centre Européen de Recherche en Imagerie Médicale) ;
- le campus de Luminy, avec le projet Marseille Immunopôle, le démonstrateur MiMabs (démonstrateur préindustriel au service du développement accéléré d'anticorps d'immunothérapie) et le CIPHE (centre d'Immunophénomique) - Sophia Antipolis, avec le bio-incubateur.

La filière Santé a des liens étroits avec les secteurs de la silver économie, de la chimie, du maritime (biologie marine).

La filière s'appuie sur les technologies numériques, la micro et la nanoélectronique, sur l'optique et la photonique ainsi que sur les matériaux et matériaux composites.

Localisation des activités :

La région compte sur son territoire des établissements de grande taille (site de production, centres de recherche) dépendant de grands groupes internationaux, principalement localisés dans les Alpes-Maritimes. Elle dispose également d'un vivier de Start-Ups et PME dans le domaine de la biotechnologie et des dispositifs médicaux qui se concentrent à Marseille.

Elle dispose de près de 400 établissements de santé, dont l'Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille (APHM), le Centre Hospitalo-Universitaire de Nice.

Tendances du marché :

- l'immunologie, considérée comme l'une des technologies du futur ;

- les diagnostics prédictifs et la médecine préventive avec la gestion des données médicales (bigdata) ;
- la médecine régénératrice, les thérapies intégratives avec compagnons (vecteurs, dispositifs médicaux et diagnostics) ;
- l'e-santé avec le développement d'applications mobiles ;
- la bio-informatique ;
- la télémédecine et les objets connectés ;
- l'accès équitable aux soins.

3.6 Silver économie

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur constitue un laboratoire d'expérimentation et de déploiement d'excellence, de par son tissu socio-économique (la part de personnes âgées est plus élevée que dans la moyenne des régions françaises), et par sa capacité à attirer le flux de touristes seniors dans un contexte démographique marqué par le vieillissement de la population. On constate également l'accroissement du nombre de personnes âgées dépendantes, notamment à domicile, nécessitant des réponses adéquates à leurs besoins.

Un des attraits spécifiques de la région réside dans un secteur de la santé et des soins très développé, avec une offre importante de services hospitaliers connectés à des entreprises innovantes via des livinglabs et des centres experts. S'y ajoute une recherche à la pointe dans des domaines tels que l'oncologie, la gériatrie, la gérontologie, la neurologie et les maladies neurodégénératives.

Il faut noter que la Silver économie est une « économie transversale » qui trouve des déclinaisons dans de nombreux marchés (assistance à l'autonomie et au maintien à domicile, services aux particuliers, etc.).

Structuration de la filière :

La filière s'appuie sur un écosystème constitué essentiellement par des start-ups innovantes exploitant des technologies clés pour le développement des solutions adaptées aux besoins des seniors et de près de 4.000 entreprises de services à la personne, représentant 60.000 emplois, avec un potentiel important de développement supplémentaire dans les années à venir (augmentation de 10 à 20 % selon les départements en 2020 par rapport à 2010, du seul fait des évolutions démographiques, selon l'INSEE).

La filière est soutenue par un tissu exceptionnel de pôles et de centres experts. Côté entreprises et centres de recherche, on trouve le pôle de compétitivité Eurobiomed, mais aussi les pôles de compétitivité SAFE, SCS et Terralia, ainsi que le Cluster régional des Services à la personne (Pôle Services à la Personne, qui regroupe plus de 23.000 emplois).

Pour l'expérimentation et l'accélération à la croissance, le Centre 27 Delvalle est le premier démonstrateur/pépinière de la santé connectée. Il constitue la première pierre de la Cité européenne de la santé de la Métropole niçoise, en association avec le Centre d'innovation et d'usage en santé, France Silver éco et le CHU de Nice.

La Silver économie développe, de par sa dimension transversale, des liens avec d'autres filières stratégiques telles que la filière «Tourisme-Culture-Art de Vivre-Sports» et la filière «Agriculture, Agro-alimentaire & Cosmétiques».

Localisation des activités :

Les principales entreprises de la filière se situent dans les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes. Elles concentrent en particulier les entreprises technologiques, du fait de l'existence d'un écosystème digital et innovant fort sur ces deux territoires.

Les activités de soins et de services à la personne sont réparties sur l'ensemble du territoire régional, en raison de leurs missions de proximité.

Tendances du marché :

- les tendances démographiques mondiales à l'amélioration de l'espérance de vie indiquent l'existence d'un marché en plein développement ;
- la tendance générale vers le développement de couples produits/services, favorise l'émergence de nouvelles solutions aux besoins des seniors en matière :
 - d'assistance à l'autonomie et au maintien à domicile (E-Health : objets connectés, gestion de l'environnement intérieur, adaptation de l'habitat ou développement d'une nouvelle offre d'habitat, ...) ;
 - de services aux particuliers (mobilité, sport adapté, contrôle de la santé, etc.), en lien avec des outils de prévention (notamment autour du gaming) ;
 - de gestion et d'exploitation de données (gestion sécurisée des données des dossiers médicaux, suivi patient à distance, ...).

3.7 Tourisme-culture-art de vivre-sports

Provence-Alpes-Côte d'Azur est une destination touristique privilégiée par les français : elle propose une offre touristique diversifiée, un territoire accessible, un patrimoine artistique important, des événements culturels et sportifs uniques (Festivals de Cannes, d'Avignon et d'Aix-en-Provence, Marseille capitale du sport 2017,...). Elle occupe la 1^{ère} place en France avec l'Île-de-France pour le nombre de festivals.

Structuration de la filière :

La filière compte sur un écosystème de grandes entreprises ainsi que de PME et start-ups innovantes et dynamiques reliant tourisme, culture, sport, numérique et multimédia.

En termes d'emplois, le tourisme génère 141 000 emplois directs, soit 7,5% des emplois de la région. En ce qui concerne l'industrie culturelle et créative, Provence-Alpes-Côte d'Azur compte plus de 26 000 entreprises, dont 1 000 pour les activités créatives et numériques.

La région possède plusieurs structures d'accompagnement dédiées : clusters régionaux (Provence-Côte d'Azur Events, PRIMI, pôle Industries Culturelles et Patrimoine), Comités Régionaux du Tourisme, chambres consulaires, agences de développement, ... auxquels s'ajoutent les organismes liés à la culture et aux usages

numériques. Elle dispose de centres de recherche reconnus dans le domaine de l'audiovisuel et du multimédia (LSIS, GAMSAU, LMA, GMEM, SIS, I2M, LIA, Telomedia, etc.). Dans le domaine sportif, la région compte un nombre considérable d'équipements sportifs et de pleine nature, plus d'une centaine de ligues et de comités régionaux et de centres de formation.

Des entreprises et des organisations qui participent de manière directe ou indirecte à l'image et à l'expérience «consommateur» du territoire.

La visibilité de la Région sur cette filière a permis l'obtention du Label French Tech Culture pour Avignon-Arles-Nîmes. Ce positionnement s'est traduit par la création de l'accélérateur The Bridge.

Parmi les atouts régionaux : une destination touristique particulièrement attractive, une offre culturelle, sportive, artistique et patrimoniale importante des paysages attractifs (cf. sites de tournages de films) , un écosystème favorable aux PME et aux start-ups des industries culturelles et créatives et un soutien important des collectivités territoriales en faveur des activités culturelles, de nombreuses manifestations sportives, nationales et internationales.

La filière a un rôle moteur pour d'autres secteurs (transport, commerce, etc.). Elle pourrait avoir un rôle plus important grâce au jeu de fertilisation croisée avec d'autres secteurs, notamment celui de l'agroalimentaire. Les synergies sont importantes avec les technologies clés et notamment les TIC, le numérique et l'optique.

Localisation des activités :

Une part importante des effectifs salariés du tourisme est localisée le long du littoral.

Il faut souligner que, malgré des effectifs moindres, l'activité touristique joue un rôle très structurant pour les territoires de l'arrière-pays (Gap, Alpes-Mercantour, Briançon, Verdon,...).

Les activités créatives et numériques sont concentrées dans les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes.

Tendances du marché :

- activités touristiques et culturelles : les principales tendances du marché sont représentées par la structuration de la filière «experience economy» : une structuration de l'expérience client par des offres autour du ressourcement ou des sensations. Cette tendance est renforcée par l'évolution du e-tourisme et de l'utilisation des big data, ce qui se traduit dans une nouvelle approche « customer centric ». Ceci induit une personnalisation importante des solutions offertes. L'essor de l'éco-tourisme est l'une des manifestations de cette tendance ;
- activités créatives et numériques : des tendances fortes se développent : le transmedia, la ludification (gamification) des expériences, l'usage du numérique pour l'apprentissage et le réapprentissage. La filière connaît une transformation importante du fait de l'essor de la réalité augmentée, de la conceptualisation d'interface, du développement de l'audiovisuel au travers du numérique, d'un usage du son plus conséquent et de nouvelles modalités d'écriture.

3.8 Les 3 technologies clés

Les technologies clés sont à la base d'innovations de rupture et incrémentales. Elles sont le support de la compétitivité et de la croissance pour les filières les plus « traditionnelles » de la région (tourisme, agriculture, services, ...) et pour les plus « innovantes » : aéronautique, défense, santé...

Elles s'appuient sur de la R&D, des cycles d'innovation rapides et des emplois hautement qualifiés. Pluridisciplinaires, car à la frontière de plusieurs domaines technologiques, avec une tendance à la convergence résultant souvent de la nécessaire intégration de plusieurs technologies, et au creuset de différentes filières, les technologies clés sont omniprésentes dans le développement de l'économie, de plus en plus numérisée.

Avec l'explosion des objets communicants y compris en milieu industriel, elles sont autant de réponses aux besoins et usages en émergence, formidable vivier d'opportunités à capter pour les PME.

L'Europe et la Direction Générale des Entreprises (Ministère de l'économie et des finances) ont identifié des technologies clés nécessaires aux marchés de demain. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur concentre sur son territoire plusieurs écosystèmes d'excellence couvrant trois des principales technologies clés : Numérique, Optique-Photonique et Chimie-Matériaux. L'enjeu est de prendre appui sur ces savoir-faire d'excellence et ces écosystèmes, historiquement constitués, et déjà rodés aux coopérations, pour accompagner le développement économique des entreprises régionales vers les marchés à forte valeur ajoutée, tout en anticipant les usages à venir.

Les technologies clés ne constituent pas une filière en tant que telle, mais un vecteur stratégique transversal présentant un intérêt systémique qui prend appui sur trois écosystèmes.

3.8.1 Structuration des technologies du numérique :

La région Provence Alpes Côte d'Azur est, aussi, celle qui a vu naître la carte à puce. Le numérique regroupe près de 10.000 établissements pour environ 40.000 emplois dont plus de 9.000 sur IoT (Internet des Objets) et peut s'appuyer sur un réseau d'expertises (pôle de compétitivité SCS, Telecom Valley, ARCSIS, cluster PRIMI, plus d'une dizaine de laboratoires : CNRS, INRIA, EURECOM, I3S/LEAT, IM2NP, CEA etc.) et sur une offre de plateformes technologiques de très haut niveau (CIMPACA, Connectwave CNRFID, Com4Innov) pour tester et pré-industrialiser. La filière numérique constitue l'un des tous premiers écosystèmes français, reconnu internationalement pour son excellence en matière de solutions communicantes sécurisées autour des technologies du «sans contact», des réseaux, du «machine to machine», des services mobiles et de la sécurité et des identités numériques.

Localisation des activités :

Capitalisant sur des acteurs technologiques leaders, autour de la Technopole internationale de Sophia-Antipolis, les activités de microélectronique et IoT sont situées essentiellement dans les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes, avec quelques établissements autour d'Avignon. Les activités de télécommunications sont réparties en tout point du territoire entre Marseille, Aix-en-Provence, Avignon, Toulon et Nice et quelques établissements près de Gap.

Tendances du marché :

Avec 50 à 80 milliards d'objets connectés (IoT) d'ici 2020, des applications et usages infinis dans la production industrielle, les transports, la e-santé, la Silver économie, la Smart City ou les Smart Grids, l'Internet des objets est au cœur de la révolution numérique.

La filière numérique, fédérée autour du pôle de compétitivité mondial SCS et des six réseaux thématiques French Tech, entend répondre aux enjeux posés par la numérisation de l'économie à partir de ses segments de spécialisation (technologies de communication sans fil (NFC, RFID...), réseaux de communication mobiles dont 5G et services associés, procédés M2M (mise en relation d'objets communicants entre eux, connectivité mobile, sécurisation des échanges de données, sécurité et identités numériques).

3.8.2 Structuration de l'Optique et Photonique :

Regroupant les technologies liées aux sciences de l'ingénierie de l'émission, de la transmission, de la manipulation et de la détection de la lumière et celles traitant du photon, l'écosystème fédéré en région Provence Alpes-Côte d'Azur occupe une position d'excellence au plan national et européen, notamment avec la plateforme Photonics 21 qui définit les axes stratégiques pour la photonique à l'horizon 2020. La filière régionale est structurée autour de près de 90 entreprises représentant environ 4.500 salariés avec une concentration élevée d'entreprises innovantes et la présence de quelques grandes entreprises industrielles intégratrices de technologies. Elle couvre une diversité de secteurs applicatifs qui stimulent l'innovation et la R&D en région et adresse des marchés internationaux.

En atout, la filière régionale peut s'appuyer sur un réseau et des outils structurés dont le pôle de compétitivité OPTITEC qui soutient la diffusion et les applications de ces technologies auprès des entreprises régionales en partenariat avec les autres pôles de compétitivité et clusters régionaux, SCS, MER, SAFE, Eurobiomed, CapEnergies et PRIMI. Enfin, près de 25 laboratoires de recherche à la pointe dans ce domaine au niveau national et européen (LAM, Onera, CPPM, CRNEA, INLN, INRIA, Institut Fresnel, etc.) sont présents en région et soutiennent une innovation au service des PME et des grands acteurs régionaux.

Localisation des activités :

L'essentiel des activités liées à la filière se trouve autour d'Aix-en-Provence, Marseille et Nice-Sophia Antipolis avec quelques laboratoires sur Avignon.

Tendances du marché :

La tendance, en croissance, est à la couverture de multi-applications sur un large spectre de marchés : des capteurs intelligents et aux puces plus complexes pour l'environnement et l'agriculture, le médical et l'analyse du vivant, les contrôles de procédés, la gestion et la surveillance de bâtiment et d'infrastructures. Elle porte aussi sur l'exploitation de niches commerciales associant l'exploitation de technologies innovantes sur les marchés d'opportunités (aéronautique, aérospatial, procédés industriels, photovoltaïque, instrumentation scientifique, télécommunications ferroviaires et services de mobilité). D'importants débouchés sont, d'ores et

déjà, constitués par les marchés de volume, comme par exemple l'automobile, l'électronique grand public et l'éclairage stationnaire, en lien avec les nouvelles tendances en matière de 3D (éclairage intelligent, effets couleur et lumière, etc.). La sécurité-défense, un des domaines historiques d'application de ces technologies, continue à fournir de nombreux débouchés aux entreprises développant des solutions optiques photoniques.

3.8.3 Structuration de la Chimie et Matériaux :

L'écosystème régional couvre des activités dans le domaine des composites, plastiques, nano et bio-matériaux, de l'acier, des métaux, de l'aluminium et des composés chimiques avec une spécialisation en écologie industrielle vers les activités de chimie verte et la reconversion de sites industriels. La filière Chimie et Matériaux régionale se positionne comme fournisseur de solutions durables pour les filières aval. Plus qu'une technologie clé, elle représente un ensemble de technologies et de produits (les solutions), qui sont des supports de compétitivité pour les filières aval.

Historiquement implantée en région, la filière regroupe près de 750 établissements pour environ 25.000 emplois directs. Sa particularité régionale réside dans la présence d'acteurs sur l'ensemble de la chaîne de valeur : chimie de base, chimie des intermédiaires et de spécialité, chimie de consommation et filières aval utilisatrices. Sont présents de grands groupes, mais également bon nombre de PME et plusieurs centres de recherche de pointe (CNRS, INRA, ARMINES, Institut des Sciences Moléculaires (ISM2), le Centre interdisciplinaire de nanosciences (CINAM), le laboratoire Chimie et Environnement (LCE), le laboratoire Matériaux divisés, interfaces, réactivité, Electrochimie (MADIREL), l'Institut de Chimie de Nice, le Centre de Mise en Forme des Matériaux (CEMEF) à Sophia, le laboratoire Matériaux Polymères-Interfaces Environnement Marin (MAPIEM) à Toulon, Sécurité et Qualité des Produits d'Origine Végétale (SQPOV) à Avignon et le CARMA.

Engagé dans la démarche européenne Sustainable Chemistry (Suschem) depuis 2010, l'ensemble de la filière participe au développement de la «Chimie verte».

ANNEXE 4 : ÉTUDE INTERNATIONALISATION ET CONQUÊTE DE NOUVEAUX MARCHÉS : GRILLE D'ANALYSE ET SÉLECTION DES PAYS CIBLES PRIORITAIRES

➔ Mission

● Capture rectangulaire

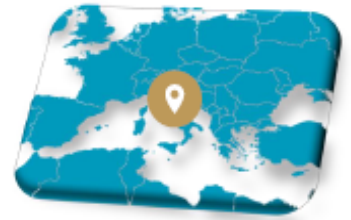
- L'Agence Régionale pour l'Innovation et l'Internationalisation des entreprises (ARII), **outil dédié de la Région**, a reçu le mandat de **mettre en œuvre** cette **action**
- L'Agence a souhaité bénéficier du soutien d'un **partenaire extérieur** spécialisé pour réaliser un travail de recherche, veille, analyse et préconisations permettant :
 - **l'identification** des **destinations prioritaires**,
 - définies notamment au regard des atouts de **la région** (« filières d'excellence ») d'une part et des opportunités offertes par les **destinations** d'autre part,
 - de manière **concertée** (Comité de pilotage, autres partenaires : agences de développement économique, pôles de compétitivité, FrenchTech...)
 - la **conception d'un plan d'action**
- La méthodologie et les étapes prévues dans le développement de la mission sont présentées à la page suivante.

➔ Méthodologie - Etapes



➔ PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE

- Des **destinations** à étudier avaient été prédéfinies par les partenaires régionaux
 - Europe : Grande Bretagne, Benelux (Belgique, Pays-Bas, Luxembourg), Allemagne, Italie, Espagne + *Pays Nordiques (Danemark, Suède, Norvège, Finlande)* + Russie, Israël, Turquie
 - Afrique : Algérie, Maroc, Afrique (Côte d'Ivoire, Sénégal)
 - Amérique du Nord : Etats-Unis (Californie et Floride) + *Canada*
 - Asie : Inde, Chine, Japon + *Singapour*
- Les **filières d'excellence** définies par la Région ont également été prises en compte
 - Technologies transverses (TIC, Optique, Chimie-Matériaux, Biotech) ; Agriculture, agroalimentaire & cosmétiques ; Santé innovante ; Aéronautique, spatial, naval & défense ; Industrie maritime et logistique ; Ecotech ; Tourisme, culture & art de vivre; Silver economy
- ...de même que les **Opérations d'Intérêt Régional (OIR)**
 - Industrie du futur ; Energies de demain ; Industrie navale et maritime ; Logistique et mobilités durables ; Smart grids ; Smart city ; Smart mountain ; Technologies clés ; Tourisme et industries culturelles ; Naturalité ; e-Santé et silver economy ; Thérapies innovantes



➔ INDICATEURS - INTRODUCTION

- L'**objectivation** du **choix** des **destinations** passait par l'établissement **d'une grille d'analyse** fondée sur différents **indicateurs** permettant d'apprécier les potentiels relatifs d'attraction d'investissements étrangers, de développement commercial à l'exportation pour les entreprises régionales et de partenariat économique avec la Région et ses partenaires
- 4 **familles d'indicateurs** ont été intégrées :
 - 3 correspondant directement aux champs d'intérêt :
 - investissements étrangers, exportations régionales, coopération internationale
 - 1 correspondant aux facteurs influençant/favorisant le développement de ces 3 champs :
 - facilitateurs/leviers (« enablers »)
- Une **pondération** a été proposée entre ces quatre dimensions, et entre les différents indicateurs les composant

Indicateurs

- *Flux d'investissements dans les filières d'excellence vers l'Europe de l'Ouest – projets et emplois*
- *Flux d'investissements dans les filières d'excellence vers la France – projets et emplois*
- *Flux d'investissements dans les filières d'excellence vers la région Provence-Alpes-Côte d'Azur – projets et emplois*
- *Taille du marché, croissance et pouvoir d'achat*
- *Exportations européennes dans les filières d'excellence*
- *Exportations françaises dans les filières d'excellence*
- *Exportations régionales dans les filières d'excellence*
- *Expérience et préférences géographiques d'export des entreprises régionales*
- *Coopération économique – Région et autres acteurs régionaux*
- *Distance et connexions internationales aériennes*
- *Ouverture des économies – Intégration économique commerciale et monétaire et facilité des échanges*
- *Risque pays*
- *Relations institutionnelles*
- *Relations culturelles/linguistiques, de résidence et de tourisme*

➔ Classement global et par macro-région

	INVESTISSEMENT	EXPORT	COOPERATION	ENABLERS	Total	SCORE GLOBAL	CLASSEMENT
EUROPE							
Allemagne	0,486	1,000	0,711	1,000	11,855	0,846	2
Benelux	0,568	0,795	0,532	0,846	10,417	0,831	3
Espagne	0,225	0,700	0,697	0,740	8,238	0,867	6
Grande Bretagne	0,234	0,640	0,532	0,767	7,735	0,817	8
Italie	0,285	0,855	0,824	0,722	9,516	0,768	4
Pays Nordiques	0,195	0,332	0,484	0,725	5,783	0,481	7
AUTRES EUROPE							
Russie	0,078	0,205	0,622	0,459	4,037	0,322	10
Israël	0,015	0,112	0,337	0,422	2,576	0,206	14
Turquie	0,029	0,181	0,000	0,465	2,447	0,186	18
AFRIQUE							
Algérie	0,012	0,199	0,487	0,293	2,911	0,282	12
Maroc	0,015	0,192	1,000	0,484	4,486	0,368	8
Côte d'Ivoire	0,000	0,104	0,048	0,211	1,249	0,100	19
Sénégal	0,000	0,097	0,213	0,251	1,663	0,133	18
AMERIQUE DU NORD							
Etats-Unis	1,000	0,957	0,719	0,439	12,538	1,000	1
Canada	0,113	0,081	0,210	0,449	2,735	0,218	13
ASIE							
Chine	0,088	0,439	0,794	0,339	5,239	0,418	8
Inde	0,057	0,164	0,097	0,196	1,890	0,161	17
Singapour	0,018	0,193	0,161	0,384	2,524	0,201	16
Japon	0,142	0,298	0,371	0,349	3,989	0,318	11

Destinations prioritaires par macro-région

Les 6 premières prioritaires :

EUROPE : **Allemagne , Italie**

Proche-Europe : **Russie**

AMERIQUE DU NORD : **Etats- Unis**

ASIE : **Chine**

AFRIQUE / MEDITERRANEE : **Maroc**

Les destinations à fort potentiel :

EUROPE : **pays Nordiques**

ASIE : **Japon**

AFRIQUE /MEDITERRANEE : **Bassin méditerranéen**

AMERIQUE DU NORD : **Canada**

ANNEXE 5 : LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Le SRDEII est un document stratégique, mais c'est aussi une feuille de route opérationnelle. Cela requiert un suivi régulier des réalisations et des résultats, ainsi que l'appréciation à un instant T de leurs impacts.

Les indicateurs de résultats présentés ci-après déterminent deux cibles. En effet, pour chaque indicateur mesurant le résultat pour un engagement pris, sera identifiée, à partir d'un point de départ T0 (2017, si la valeur est disponible), une cible à atteindre à mi-parcours Ti (2019) et une en fin de période du schéma TF (2021). Enfin, chaque indicateur fait l'objet d'une définition et la source sera précisée afin que chacun puisse le vérifier en toute transparence.

5.1 Engagement n° 1 : Développer l'attractivité régionale

OBJECTIF : moderniser et investir dans les infrastructures déterminantes pour le développement économique régional.

☐ Référence SRDEII 1.1

INDICATEURS DE RESULTAT

Partenaires de l'objectif :

Etat, Région et collectivités territoriales, chambres consulaires, autorités organisatrices de mobilité, opérateurs de transport, responsables et gestionnaires d'infrastructures de transport.

R1 : Nombre d'abonnés Domicile-Travail pour les offres TER et cars départementaux/LER et Voyageur*km

Définition : somme annuelle des nombres d'abonnés pour le motif domicile-travail de l'offre de transport régionale routière et ferroviaire et nombre de kilomètres annuels parcourus par l'ensemble de ces voyageurs.

Source : conseil Régional et SNCF + opérateurs routiers.

Responsable de la collecte : Région

Valeurs		
T0	T1 (2019)	T2 (2021)
En cours		

R2 : Nombre de billets uniques commercialisés pour les offres TER et cars départementaux/LER et Voyageur*km

Définition : somme annuelle des billets uniques vendus dans les transports régionaux routiers et ferroviaires et nombre de kilomètres annuels parcourus par l'ensemble de ces voyageurs.

Source : conseil régional et SNCF + opérateurs routiers.

Responsable de la collecte : Région.

Valeurs		
T0	T1 (2019)	T2 (2021)
En cours		

R3 : Nombre d'abonnés Domicile Etude par catégories (apprentis, formation professionnelle, étudiants) pour les offres TER et cars départementaux/LER et Voyageur*km

Définition : somme annuelle des nombres d'abonnés pour le motif étude (apprentis et étudiants du supérieur) de l'offre de transport régionale routière et ferroviaire et nombre de kilomètres annuels parcourus par l'ensemble de ces voyageurs.

Source : conseil régional et SNCF + opérateurs routiers.

Responsable de la collecte : Région

Valeurs		
T0	T1 (2019)	T2 (2021)
33 127 (TER)		

R4 : Trafic aérien régional

Définition : somme du nombre de passagers de l'aviation commerciale pour les aéroports d'Avignon, Marseille, Nice et Toulon-Hyères.

Source : Gestionnaires des aéroports d'Avignon, Marseille, Nice et Toulon-Hyères.

Responsable de la collecte : Région.

Valeurs		
T0	T1 (2019)	T2 (2021)
21 426 243	23 377 894	24 927 537

R5 : Congestion routière

Définition : congestion routière mesurée selon les standards du service du Ministère des Transports en charge du suivi de la circulation routière en valeur absolue (temps perdu et/ou saturation du réseau routier) et au travers de son taux de croissance pour les périodes données.

Source : Centre régional d'information et de circulation routière Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Responsable de la collecte : Région.

Valeurs		
T0	T1 (2019)	T2 (2021)
En cours		

Partenaires de l'objectif : Région, PACA THD, SICTIAM (SMO), Vaucluse Numérique.

R6 : Taux de couverture du territoire en très haut débit

Définition : il s'agit de mesurer l'évolution de la couverture du territoire régionale (publique, privée) par une offre en très haut débit (débit > à 30 Mbits) dans les zones d'habitation et les zones économiques.

Source : Région et AMO (TACTIS).

Responsable de la collecte : Région.

Valeurs		
T0 (estimation 2015)	T1 (2020)	T2 (2022-2023)
40%	70%	100%

Partenaires de l'objectif : Métropoles, EPCI, Sociétés d'Aménagement, EPFR, ARII, CCIR.

R7 : Identification et valorisation des espaces économiques à enjeux au titre de la stratégie de spécialisation.

Définition : il s'agit d'identifier le nombre d'opérations foncières et d'aménagement initiées dans une logique de structuration et de développement des OIR

Source : Métropoles, EPCI, Sociétés d'Aménagement, EPFR, ARII, CCIR etc. Responsable de la collecte

: Région

Valeurs		
T0	T1 (2019)	T2 (2021)
2	8	12

Objectifs :

- devenir la Région leader en matière d'intelligence économique ;
- un marketing territorial offensif et partagé pour attirer les talents, les investisseurs et les entreprises.

☒ Référence SRDEII 1.2 et 1.3

Partenaires de l'objectif :

Etat et agences nationales, Métropoles, ARII, agences de développement, pôles de compétitivité, CCIR, les deux CRT.

INDICATEURS DE RÉSULTAT

R1 : Nombre d'entreprises régionales et d'acteurs régionaux sollicitant des prestations d'intelligence économique

Définition : nombre d'entreprises régionales (TPE, PME et ETI) et d'acteurs régionaux (pôles de compétitivité, agences de développement économique et touristique, collectivités, chambres consulaires, acteurs académiques) sollicitant, chaque année, une prestation d'intelligence économique : informations, études, analyses sur les filières stratégiques, les marchés internationaux, les réglementations, les appels d'offres publics et privés européens et internationaux, l'identification des décideurs et prescripteurs économiques nationaux et internationaux.

Source : Région, Etat, ARII, pôles de compétitivité, agences de développement économique et touristique, chambres consulaires.

Responsable de la collecte : Région.

Valeurs		
T0	T1 (2019)	T2 (2021)
Base 100	140	160

R2 : Taux de satisfaction des PME et acteurs régionaux ayant eu recours aux prestations d'intelligence économique

Définition : pourcentage d'entreprises régionales (TPE, PME et ETI) et d'acteurs régionaux (pôles de compétitivité, agences de développement économique et touristique, collectivités, chambres consulaires, acteurs académiques) satisfaits de la réactivité (délai de réponse) et de la pertinence (adéquation des éléments produits au regard des besoins exprimés) des réponses apportées aux demandes de prestation d'intelligence économique réalisée.

Source : enquête de satisfaction réalisée en 2019, 2020 et 2021 auprès des entreprises et acteurs économiques régionaux ayant eu recours à des prestations d'intelligence économique.

Responsable de la collecte : Région.

Valeurs		
T0	T1 (2019)	T2 (2021)
-	60%	80%

R3 : Évolution de la notoriété de la région

Définition : connaissance des atouts et potentiels économiques, touristiques, culturels, universitaires et scientifiques de la région par les chefs d'entreprises régionaux, nationaux, internationaux (pays ciblés par le SRDEII) et par les prescripteurs nationaux (média, Business France, Atout France, ministères) et internationaux (représentations françaises à l'étranger).

Source : étude baromètre d'image réalisée chaque année par la Région et son prestataire.

Responsable de la collecte : Région.

Valeurs		
T0	T1 (2019)	T2 (2021)
Base 100	130	150

R4 : Utilisation de la Marque régionale par l'écosystème régional

Définition : nombre d'actions de communication (plaquettes, supports audiovisuels, articles de presse), d'actions de promotion (stands sur les salons et manifestations régionaux, nationaux et internationaux, relations-presse, missions économiques), de grands événements économiques, touristiques, culturels et sportifs (salons, congrès, rencontres scientifiques, culturelles ou sportives, festivals) réalisés ou organisés, chaque année, par la Région et les acteurs régionaux (métropoles, collectivités territoriales, ARII, agences de développement économique et touristique, pôles de compétitivité, chambres consulaires, clubs export, CRTs et offices de tourisme, monde académique, entreprises régionales) utilisant la Marque régionale.

Source : Métropoles, collectivités territoriales, ARII, agences de développement économique et touristique, pôles de compétitivité, chambres consulaires, clubs export, CRTs et offices de tourisme, monde académique, entreprises régionales.

Responsable de la collecte : Région.

Valeurs		
T0	T1 (2019)	T2 (2021)
10	50	80

R5 : Implantations d'entreprises, de projets et d'activités économiques et touristiques sur le territoire

Définition : nombre d'entreprises, de projets et d'activités économiques et touristiques (y compris les grands événements) implantés, chaque année, sur le territoire régional.

Source : Région / Métropoles / ARII / CRTs / pôles de compétitivité / Agences de développement économique et touristique.

Responsable de la collecte : Région.

Valeurs		
T0	T1 (2019)	T2 (2021)
68	100	150

R6 : Evolution du nombre de nuitées dans les hébergements marchands

Définition : total du nombre de nuitées dans les hébergements marchands (hôtels, campings, résidences de tourisme, villages et centres de vacances etc.).

Source : INSEE.

Responsable de la collecte : CRT Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Valeurs		
T0	T1 (2019)	T2 (2021)
37.1 millions	37.4 millions	37.7 millions

5.2 Engagement n° 2 : Promouvoir l'entrepreneuriat et accompagner la création et le développement des entreprises

Objectifs :

- Développer l'esprit d'entreprendre ;
- Accompagner les entrepreneurs.

☑ Référence SRDEII 2.1 et 2.2

Partenaires de l'objectif : structures et réseaux d'accompagnement à la création d'entreprises, chambres consulaires, institutions financières, Pôle Emploi, collectivités territoriales, ...

INDICATEURS DE RESULTAT

R1 : Évolution du nombre de création d'entreprises

Définition : nombre total d'entreprises créées par an (autoentrepreneurs inclus).

Source : INSEE.

Responsable de la collecte : Région.

Valeurs		
T0	T1 (2019)	T2 (2021)
55 766	58 000	62 000

R2 : Évolution du nombre de défaillances

Définition : nombre de défaillances d'entreprises par an (autoentrepreneurs inclus).

Source : INSEE.

Responsable de la collecte : Région.

Valeurs		
T0 (2016)	T1 (2019)	T2 (2021)
6029	Stabilisation	Baisse de 5 %

Objectif :

- Promouvoir une économie circulaire et de proximité.

☞ Référence SRDEII 2.3

Partenaires de l'objectif : consulaires, collectivités territoriales, structures intermédiaires d'accompagnement et de financement des entreprises, etc.

INDICATEURS DE RÉSULTAT

R1 : Nombre d'entreprises de proximité soutenues

Définition : nombre d'entreprises de proximité bénéficiaires d'une action directe ou indirecte de soutien de la région et/ou d'un partenaire de l'objectif.

Source : Région, réseaux consulaires, structures intermédiaires, prestataires.

Responsable de la collecte : Région.

Valeurs		
T0	T1 (2019)	T2 (2021)
600	1000	1200

R2 : Nombre d'établissements touristiques labélisés

Définition : nombre d'établissements touristiques détenteurs des qualifications nationales marque «Qualité Tourisme», «Tourisme & Handicap», marque «Valeurs Parc naturel régional», marque «Esprit Parc national» et signataires de la démarche «Charte de confiance».

Sources :

- CCIR pour «Qualité Tourisme», et «Charte de confiance» ;
- DIRECCTE pour «Tourisme & Handicap» ;
- Interparc Tourisme pour marque «Valeurs Parc naturel régional» ;
- Les 4 parcs nationaux pour «Esprit Parc national».

Responsable de la collecte : Région.

Valeurs		
T0	T1 (2019)	T2 (2021)
950	1100	1150

Objectif :

- Accompagner la digitalisation de l'économie et aider les entreprises à s'approprier les opportunités du numérique

☒ Référence SRDEII 2.4

Partenaires de l'objectif : acteurs de la médiation numérique, consulaires, French Tech, branches, territoires, entreprises du secteur numérique.

INDICATEURS DE RÉSULTAT

R1 : Taux de PME innovantes déclarant des usages avancés du numérique

Définition : dématérialisation des flux entrants et sortants de l'entreprise/ des informations de la «supply chain management», utilisation d'un Progiciel de Gestion Intégrée, utilisation du cloud, utilisation de la 3D, big data, innovation ouverte/ techniques de prototypage.

Source : enquête auprès d'un panel d'entreprises innovantes.

Responsable de la collecte : Région, ARII.

Valeurs		
T0	T0	T0
42% (2017)	55% (2017)	65% (2017)

Objectif :

- Accroître l'internationalisation des entreprises régionales

☒ Référence SRDEII 2.5

Partenaires de l'objectif : Région, Etat, Métropoles, Business France, Bpifrance, CCI international Paca, pôles de compétitivité, agences de développement, ARII.

INDICATEURS DE RÉSULTAT

R1 : Taux d'abandon de l'activité export à 2 ans et 4 ans des entreprises régionales accompagnées par l'écosystème régional

Définition : pourcentage d'entreprises régionales (TPE, PME et ETI) ayant bénéficié d'un accompagnement technique et/ou financier à l'export de la part de CCI International Paca, de Business France, de Bpifrance, du Conseil régional, des pôles de compétitivité, de l'ARII et des clubs export ayant abandonné leur activité export au bout de 2 ans et 4 ans.

Source : Région, Business France, CCI international Paca, Bpifrance, pôles de compétitivité, clubs export, ARII, services de l'Etat (DIRECCTE et Douanes), etc.

Responsable de la collecte : Région.

Valeurs		
T0	T1 (2019)	T2 (2021)
A construire	Inférieur ou égal à 50%	Inférieur ou égal à 20%

R2 : Taux moyen d'augmentation à 2 ans et à 4 ans du chiffre d'affaires à l'export des entreprises régionales accompagnées par l'écosystème régional

Définition : augmentation du Chiffre d'Affaires à l'export entre T1 et T0 et entre T2 et T0 des entreprises régionales (TPE, PME et ETI) ayant bénéficié d'un accompagnement technique et/ou financier à l'export de la part de CCI International Paca, de Business France, de Bpifrance, du Conseil régional, des pôles de compétitivité, de l'ARII et des clubs export.

Source : Région, Business France, CCI international Paca, Bpifrance, pôles de compétitivité, clubs export, ARII, services de l'Etat (DIRECCTE et Douanes), etc.

Responsable de la collecte : Région.

Valeurs		
T0	T1 (2019)	T2 (2021)
Base 100	110	120

R3 : Taux de concrétisation

Définition : nombre d'entreprises ayant généré du chiffre d'affaires dans les 18 à 24 mois suivant la mission, le salon, etc./ le nombre d'entreprises accompagnées.

Source : Région, Business France, CCI international Paca, etc.

Responsable de la collecte : Région.

Valeurs		
T0	T1 (2019)	T2 (2021)
-	20%	26%

R5 : Chiffre d'affaires généré dans les 24 mois des actions collectives ou individuelles réalisées

Définition : calcul du CA des entreprises accompagnées sur la base d'un taux de concrétisation minimum de 20 % et d'un CA export moyen supplémentaire de 30 000 €.

Source : Région, Business France, CCI international Paca, etc.

Responsable de la collecte : Région.

Valeurs		
T0	T1 (2019)	T2 (2021)
-	8 M€	10 M€

R6 : Nombre de partenariats individuels, signés par les entreprises, dans les 18 mois de la mission régionale

Définition : total du nombre d'accords de partenariats signés.

Source : Région, ARII, CCI international, Etat.

Responsable de la collecte : Région.

Valeurs		
T0	T1 (2019)	T2 (2021)
10% par mission économique	15% par mission économique	20% par mission économique

5.3 Engagement n° 3 : Faciliter et simplifier l'accès aux services et aux aides régionales grâce au FIER et au portail des entreprises

Objectif : de l'amorçage au retournement, mieux couvrir les besoins de financement des entreprises.

☑ Référence SRDEII 3.1

Partenaires de l'objectif : Région, acteurs du financement public et privé (SAS, BA, établissements bancaires...).

INDICATEURS DE RÉSULTAT

R1 : Montant du FIER

Définition : cet indicateur mesure les capacités d'intervention de la Région et ses partenaires en matière de financement des entreprises, quel que soit son stade de vie.

Source : Région qui compilera l'ensemble des engagements au titre des différents partenariats contractualisés avec les opérateurs.

Responsable de la collecte : Région ainsi que les principaux opérateurs.

Valeurs		
T0	T1 (2019)	T2 (2021)
96 M€	140 M€	En cours

R2 : Nombre d'emplois créés grâce au FIER

Définition: cet indicateur mesure le nombre d'emplois maintenus et créés par les entreprises en lien avec l'intervention du FIER.

Source: Région et partenaires du FIER.

Responsable de la collecte: Région ainsi que les principaux opérateurs

Valeurs		
T0	T1(2019)	T2 (2021)
2500	3500	5000

R3 : Nombre d'entreprises accompagnées par la Région et les partenaires au titre du FIER

Définition: cet indicateur mesure le nombre d'entreprises accompagnées au titre du FIER.

Source: Région et partenaires du FIER.

Responsable de la collecte: Région ainsi que les principaux opérateurs.

Valeurs		
T0	T1(2019)	T2 (2021)
1800	2300	3000

Objectif : le portail des entreprises, le point d'entrée unique des services et des aides dédiés à l'économie, à la formation et à l'emploi.

☑ Référence SRDEII 3.2

Partenaires de l'objectif : Région, réseaux consulaires, acteurs signataires de la charte de partenariat, cabinets d'étude spécialisés dans la GRC.

INDICATEURS DE RÉSULTAT**R1 : Nombre d'appels**

Définition : mesurer le nombre d'appels entrants au guichet unique et suivre l'évolution depuis la mise en œuvre en 2016. Une progression moyenne de près de 25% par année est visée.

Source : GRC du Guichet Unique.

Responsable de la collecte : Région.

Valeurs		
T0 (2016)	T1 (2019)	T2 (2021)
1340	2650	4000

R2 : nombre d'appels de niveau 2 passant en niveau 3 (taux de conversion des appels exprimé en %)

Définition: cet indicateur mesure le taux de conversion des appels de niveau 2 en 3 et son évolution.

Source: GRC du Guichet Unique.

Responsable de la collecte: Région.

Valeurs		
T0	T1 (2019)	T2 (2021)
10%	40%	60%

R3 : Nombre d'outils et d'offre de services (formation, export,...) intégrés au sein du portail des entreprises

Définition : cet indicateur permet de mesurer l'évolution du guichet unique vers le portail des entreprises.

Source: GRC du Guichet Unique.

Responsable de la collecte: Région.

Valeurs		
T0	T1 (2019)	T2 (2021)
1	3	5

5.4 Engagement n° 4 : le Small Business Act : l'accès à la commande publique pour les entreprises régionales

Objectifs :

- Développer la commande publique d'innovation ;
- Activer la commande publique régionale comme levier de la croissance des entreprises.

☒ Référence SRDEII 4.1 et 4.2

Partenaires de l'objectif : Etat, Collectivités, Autres acheteurs publics, Consulaires,...

INDICATEURS DE RÉSULTAT

R1 : Part des entreprises locales attributaires de marchés publics de la Région

Définition : part de TPE/PME locales attributaires de marchés dans le cadre de la politique d'achat public de la Région.

Source : Région.

Responsable de la collecte : Région.

Valeurs		
T0	T1 (2019)	T2 (2021)
50%	60%	70%

R2 : Délai de mandatement moyen des marchés publics de la Région

Définition : moyenne, en jours, des délais de mandatement des factures relatives aux marchés publics de la Région, de l'enregistrement de la facture jusqu'à la transmission au comptable public).

Source : Région.

Responsable de la collecte : Région.

Valeurs		
T0	T1 (2019)	T2 (2021)
25	21	20

5.5 Engagement n° 5 : Investir dans l'innovation pour accélérer les retombées économiques de la R&D

Objectifs :

- Amplifier l'innovation ouverte pour accroître et accélérer les débouchés sur le marché ;
- Doper l'innovation par un rapprochement accru recherche-entreprises ;
- Développer l'innovation dans les territoires et coordonner les acteurs de l'innovation.

☑ Référence SRDEII 5.1 ; 5.2 ; 5.3

Partenaires de l'objectif : Etat (DRRT, DIRECCTE), BPI France, Métropoles, Communautés d'Agglomération, Départements, etc.

INDICATEUR DE RÉSULTAT

R1 : Evolution du nombre de brevets déposés en région

Définition : Suivi annuel du nombre de brevets déposés et calcul d'un ratio par rapport à l'année de référence (2017).

Source : INPI.

Responsable de la collecte : ARII.

Valeurs		
T0	T1 (2019)	T2 (2021)
735 (2015)	1000	1250
		L'objectif de doublement du nombre de brevets en 2021 ne pourra être mesuré qu'en 2023

R2 : Évolution du nombre de Jeunes entreprises Innovantes (JEI)

Définition : nombre de Jeunes entreprises innovantes nouvellement labellisées en Région et calcul d'un ratio par rapport à l'année de référence (2017).

Source : Etat-DRRT.

Responsable de la collecte : Région.

Valeurs		
T0	T1 (2019)	T2 (2021)
36 (2016)	42	50

R3 : Évolution du nombre de nouveaux produits, procédés ou services mis sur le marché à la suite d'un projet collaboratif (go to market)

Définition : nombre de nouveaux produits, procédés ou services mis sur le marché par les entreprises régionales partenaires, à la suite des projets collaboratifs (FUI, APRF) sélectionnés et clôturés à l'année N-1.

Calcul de l'évolution par rapport à l'année de référence (base 100).

Source : Pôles de compétitivité.

Responsable de la collecte : Région.

Valeurs		
T0	T1 (2019)	T2 (2021)
100	140	200

5.6 Engagement n°6 : Adapter et renforcer la formation pour répondre aux besoins des entreprises

Objectifs :

- Anticiper les compétences nouvelles pour favoriser le maintien et l'accès à l'emploi ;

- L'excellence pour 50 000 apprentis d'ici 2021.

☒ Référence SRDEII 6.1 et 6.2

Partenaires de l'objectif : Etat (Préfecture de région, DIRECCTE, DRJSCS, DRASS); Autorités académiques (MENESR, DRAAF); réseaux consulaires; Lycées professionnels et CFA; Service public régional de l'Orientation; réseau du conseil en évolution professionnelle (Pôle Emploi, Missions Locales, APEC, CAP Emploi); prestataires de la commande publique régionale de formation professionnelle continue des demandeurs d'emploi; Carif-Espace Compétences; Observatoire Régional des Métiers.

INDICATEUR DE RÉSULTAT

R1 : Apprentis insérés dans l'Emploi

Définition : personnes ayant signé un contrat d'apprentissage et en Emploi, douze mois après la fin de ce contrat.

Source : enquête d'insertion de l'Education nationale (IVA / IPA) (disponibilité annuelle).

Responsable de la collecte : Education nationale.

Valeurs		
T0	T1 (2019)	T2 (2021)
Les données de référence pour l'année scolaire 2016/2017 seront connues en décembre 2018		70%

R2 : Élévation du niveau de qualification de la population

Définition : personnes ayant acquis un niveau de qualification supérieur à celui possédé en entrée de formation.

Source : comparaison de la certification détenue à l'entrée en formation et de la certification acquise à l'issue du parcours. Taux des personnes ayant progressé d'un niveau de qualification.

Responsable de la collecte : Région / DEFA / SOFPROSS (données) et SOIP (traitement).

Valeurs		
T0	T1 (2019)	T2 (2021)
Disponibilité de la donnée 2017 acquise après les sessions d'examens de juin 2017 et les remontées des organismes de formation et des ministères valideurs. Disponibilité annuelle en novembre.		

R3 : Accès ou retour à l'emploi post-formation

Définition : personnes ayant connu au moins une séquence Emploi dans les douze mois suivants la formation (pour une formation certifiante) ou dans les six mois suivants à la formation (pour une formation non-certifiante).

Source : enquête Stagiaire 12 mois après la fin de la formation, interrogation annuelle.

Responsable de la collecte : Région - Observatoire régional des métiers.

Valeurs		
T0	T1 (2019)	T2 (2021)
Non calculé à ce jour, le dispositif d'observation constitue l'un des objectifs opérationnels du prochain CPRDFOP. Une étude de cohorte conduite en 2013 sert de référence pour l'instant et établit ce taux à environ 65%. Pôle Emploi dispose de données concernant ses propres formations, mais dont le champ est incomplet (hors emploi agricole, hors emploi public, hors création d'entreprises ou statuts non-salariés)		70%

R4 : Nombre d'emplois salariés de la branche HCR (hôtel, cafés, restaurants)

Définition : nombre d'emplois salariés des hôtels, cafés, restaurants.

Source : INSEE.

Responsable de la collecte : CRT PACA.

Valeurs		
T0	T1 (2019)	T2 (2021)
70000	71000	72000

5.7 Engagement n° 7 : Les Opérations d'Intérêt régional au service de la stratégie de spécialisation et de concentration

Objectifs :

- Concentrer les moyens et rayonner ;
- Mobiliser et fédérer les acteurs ;
- Accélérer les projets publics/privés et accompagner les entreprises et les territoires.

☒ Référence SRDEII 7.1, 7.2 et 7.3

Partenaires de l'objectif : ARII, Chambres consulaires, CDC, BPI, DIRECCTE, Métropoles, EPCI...

INDICATEURS DE RÉSULTAT

R1 : Concentrer les aides économiques du FIER sur entreprises des filières stratégiques et des technologies clés

Définition : taux de concentration des aides économiques du FIER sur les entreprises des filières stratégiques et des technologies clés. (Montant du FIER alloué aux entreprises des filières stratégiques et des technologies clés sur montant total du FIER *100).

Source : Région.

Responsable de la collecte : Région.

Valeurs		
T0	T1 (2019)	T2 (2021)
64 %	67%	70 %

R2 : Accélérer les projets publics/privés et accompagner les entreprises et les territoires

Définition : nombre de projets accélérés dans les OIR. L'accélération peut être réalisée dans le cadre du plateau de l'ARII ou par un autre acteur (par ex. projets issus de Flexgrid).

Source : Région.

Responsable de la collecte : Région.

Valeurs		
T0	T1 (2019)	T2 (2021)
25	60	100

R3 : Mobiliser et fédérer les acteurs des OIR

Définition: montant d'aide et de financement (public-privé) alloué aux projets relevant des OIR.

Source: Région ainsi que les partenaires et investisseurs publics ou privés intervenant dans une ou plusieurs OIR.

Responsable de la collecte: Région.

Valeurs		
T0 (fin 2017)	T1 (2019)	T2 (2021)
100 M€	500 M€	1 Md€

ANNEXE 6 : LA COMPOSITION DE LA COMMISSION « STRATÉGIES DANS LES TERRITOIRES » DANS LE CADRE DE LA CONFÉRENCE TERRITORIALE DE L'ACTION PUBLIQUE (CTAP)

En application des dispositions de l'article L. 1111-9-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *la conférence territoriale de l'action publique (...) organise librement ses travaux, au travers de commissions thématiques....* ».

La Conférence détermine la composition, l'objet et la durée de la mission de chaque commission.

Les invitations sont adressées par le Président du Conseil régional aux Président(e)s qui désignent dans leur collectivité l' élu(e) qui les représentent. Les documents préparatoires et les comptes rendus sont adressés aux participants et en copie aux Président(e)s, et aux DGS.

Le secrétariat de ces commissions est assuré par les services du Conseil régional.

Une commission « Stratégies dans les territoires » est constituée. Ses travaux seront consacrés aux avis sur les Schémas (enjeux prospectifs, schémas régionaux et départementaux). Un comité de suivi au sein de cette commission examinera et discutera la pertinence des indicateurs proposés par action mise en œuvre dans le cadre du SRDEII.

La présidence de la Commission est assurée par un élu du conseil régional qui est désigné par un arrêté du Président du Conseil régional.

Cette commission est constituée en veillant à assurer la représentativité de la composition plénière de la CTAP. Chaque membre de la CTAP est invité, au regard de son choix de siège, à la commission.

Ainsi, cette commission est composée de la façon suivante :

- un représentant de la Région Provence Alpes Côte d'Azur désigné par un arrêté du Président ;
- six représentants des conseils départementaux ;
- treize représentants des EPCI de plus de 30 000 habitants ;
- trois représentants des EPCI de moins de 30 000 habitants ;
- deux représentants des communes de plus de 30 000 habitants ;
- trois représentants des communes entre 3 500 et 30 000 habitants ;
- trois représentants des communes de moins de 3 500 habitants ;
- un représentant des collectivités territoriales et groupements de collectivités des territoires de montagne ;

(Cf. règlement intérieur voté le 8 décembre 2016 par la CTAP).

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Direction du Développement et du financement des entreprises
Direction de l'Attractivité du rayonnement international et de l'innovation
Service Smart Région
Direction de l'Emploi, de la formation et de l'apprentissage